

UNE PAGE

DES

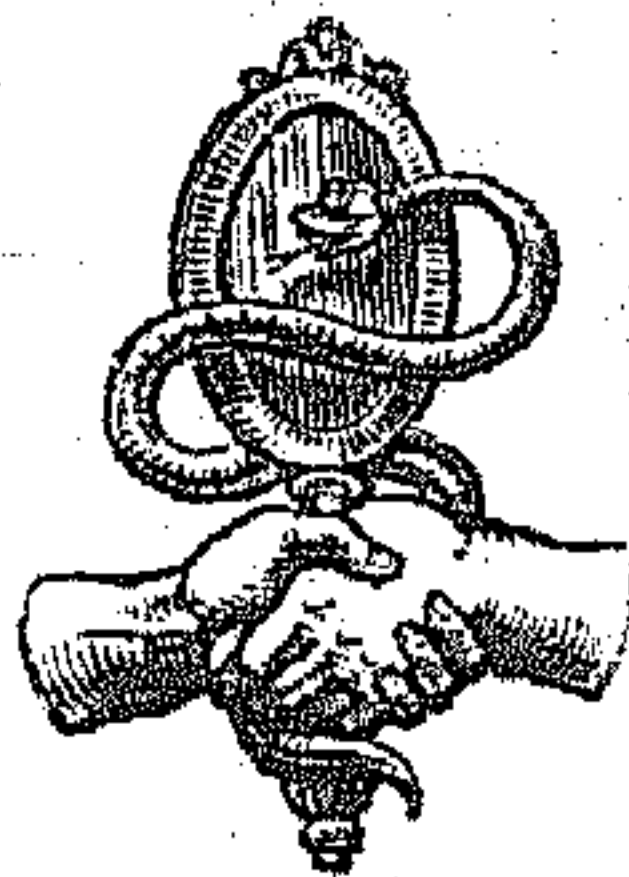
MYSTÈRES

DE

Grammont,

PENDANT LA MISSION DES JÉSUITES.

TROISIÈME ÉDITION.



EN VENTE

CHEZ

LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU ROYAUME.

1844.

UNE PAGE
DES
MYSTÈRES
DE
GRAMMONT.

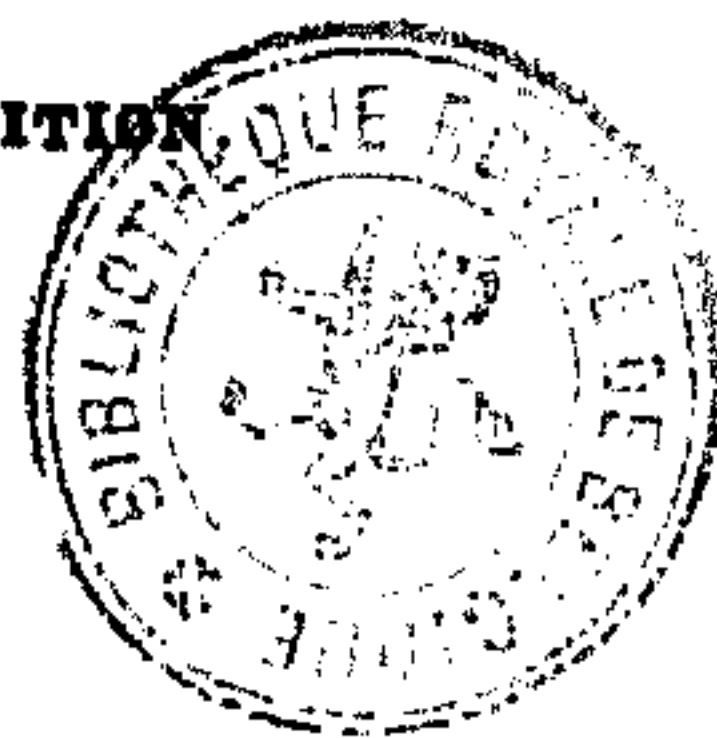
UNE PAGE
DES
MYSTÈRES

DE
GRAMMONT,

PENDANT LA MISSION DES JÉSUITES.



TROISIÈME ÉDITION



Bruxelles,
IMPRIMERIE DE J.-B. DE WALLENS,
QUAI AUX PIERRES DE TAILLE, 12.

—
1844.

« Vous le savez , dès qu'une vérité m'apparaît , je la dis sans en calculer les
» conséquences , persuadé que le mal ne vient pas des vérités qu'on publie ,
» mais bien des vérités qu'on déguise ; aussi ai-je toujours regardé comme
» pernïcieux le proverbe de nos pères : toutes vérités ne sont pas bonnes à
» dire. »

(LE MARQUIS DE CUSTINE ; *La Russie en 1839* ; édit. de
Bruxelles , in-18 , vol. 8 , pag. 106.)

« Je sais qu'il est des gens qui , ne se souciant ni de philosophie ni de li-
» berté , ne nous sauront nullement gré d'avoir rompu le silence ; gens païsi-
» bles , amis de l'ordre , qui n'en veulent point à ceux qu'on égorge ou qu'on
» violente , mais bien à ceux qui crient et jettent l'alarme ; ils disent de leur
» fenêtre , quand on les appelle au secours : pourquoi donc ce bruit à heure
» indue ? laissez dormir les honnêtes gens !

« Ces dormeurs systématiques , cherchant un narcotique puissant , ont fait
» cet honneur à la religion de croire qu'elle était bonne à cela. Elle qui , si le
» monde était mort , pourrait le réveiller des morts , c'est elle justement qu'ils
» ont prise pour un moyen d'endormir !

« Gens habiles en d'autres choses , mais fort excusables de ne rien con-
» naître en religion , parce qu'ils n'en ont rien dans le cœur. Et voilà com-
» ment il n'a pas manqué d'autres gens pour venir sur-le-champ leur dire :
» Nous sommes la Religion ! »

(MICHELET , *Cours d'histoire et de morale au Collège de
France* , leçon du 1^{er} Juin 1843 ; édit. de Namur , p. 57).

Il est de très-mauvais goût aujourd'hui de déblatérer contre les Jésuites... Ces bons pères sont fort à la mode, et leurs Missions font fureur.... Plus on en parle, plus on y court; c'est un des engouements de l'époque!

Nos dames, par exemple, vont y chercher des émotions nouvelles, comme elles allaient en demander au drame échevelé quand les Missionnaires n'avaient pas encore interdit toute espèce de drame.... Pendant ce temps, les autres modes se règlent sur celle-ci : l'architecture gothique, les pendules cathédrale, les vitraux moyen-âge, les antiphonaires à miniatures, l'orgue ou piano-viole, le plain-chant du Conservatoire, les expositions et les tombola pour l'amour de Dieu, — sans oublier le grand Catéchisme de Malines illustré par Wappers et Dekeyzer, — tout cela ne nuit point et aide beaucoup!... On a un fidèle auditoire à défaut d'un auditoire de fidèles, on fait ses affaires en parlant de celles du ciel, on devient bigot pour être quelque chose, et l'on règne de compte à demi avec les enfants de Loyola!... C'est ce qui aura fait dire à une femme

d'esprit ce mot qui mérite d'être répété : autrefois on servait Dieu, maintenant on s'en sert !

Essayez de résister à ce torrent, et vous tombez dans le ridicule.... Dites seulement qu'il devrait nous suffire d'avoir un clergé régulier, plantureusement payé pour nous catéchiser et besogner notre salut, et l'on vous répondra que les bons pères ne coûtent rien, ne demandent rien, n'acceptent rien,... et qu'ils prêchent comme des anges !

Que si vous insistez,.... oh ! alors on vous tourne le dos comme à un voltairien, comme à un homme qui n'est point de son époque, comme à un de ces rêveurs tombés des nues avec un Jésuite sur le nez !...

Tel vous clot la bouche par cette exquise plaisanterie, dont ils gouvernent déjà la femme par un Confesseur à eux.... Et quand je dis la femme, c'est la maison, la table, la bourse, le lit... Demain ils auront ses enfants, s'ils ne les ont déjà.... Et dans peu, nos enfants gagnés tour à tour, leur livreront la société entière, comme médecins le secret des familles, comme notaires celui des fortunes, comme parquet l'impunité....

Tout le monde aujourd'hui sait donc comment prêchent les Jésuites, mais peu de gens encore savent comment ils écrivent... J'en veux donner ici trois échantillons...

Ce sont trois petits jalons plantés à mon adresse dans la voie qui mène à l'obédience...

Lisez — pour vous assurer par vous-même jusqu'où peut aller cet art profond d'étendre partout l'huile et le miel sur son passage...

Lisez — pour apprendre à reconnaître de loin cette main de fer si bien déguisée sous un gant de velours...

Lisez — pour vous aguerrir d'avance à cet assaut d'engageantes tendresses, d'aimables chatteries, d'agaceries calines dont se compose le haut funambulisme des Missions...

Car, un fait étrange s'installe à petit bruit dans nos mœurs : c'est qu'en même temps que la capitale, par ses fêtes d'un luxe si creux, d'une dépravation si élégante, semble vouloir nous ramener aux jours brillants de la Régence, nous voyons, en province, renaître peu à peu le siècle des petits-abbés. Déjà le type hagard s'efface, la robe noire s'élève au niveau du bon ton; d'incroyables parfums de courtoisie et d'urbanité s'échappent à grands flots de l'aube à large guipure, et l'indulgence des confesseurs, venant à propos élargir les mailles du filet, mettant agréablement la grâce en lieu et place de la loi, se prête à rendre la pénitence si douce, si suave, aux pauvres âmes malades, qu'elles veulent avouer toujours, parce qu'avouer ainsi, c'est pécher encore....

Que si, par hasard, cette parodie de l'antique et austère Confession, ne vous semblait, à vous, qu'une invention humaine pleine d'indécence et d'immoralité, il ne faudrait plus, je vous en préviens, vous gêner le moins du monde pour en dire votre avis à ces bons pères; car de telles franchises, aujourd'hui, nous sont comptées pour des bontés, ainsi que vous le verrez dans la littérature facile du Père Supérieur.

Seulement, je voudrais bien savoir ce qu'il peut

rester à leur dire de plus franc, sans cesser d'être aussi bon, pour tenir définitivement de si aimables gens à distance ?

De leur prouver votre dire, pièces en main ? — Ils vous remercieraient tout de même, et cordialement, sans oublier le très-humble serviteur et l'honneur d'être et le reste,.... si ce n'est pourtant de vous démontrer que vous avez tort !

Je prévois que, de proche en proche, nous entendrons bientôt en chaire, quelque nouveau père le Tellier nous répéter, comme à Louis XIV : nous sommes tous mortels, mes très-chers frères,... oui, Sire,... presque tous !

Mais puisque ces bons pères se montrent si traitables aujourd'hui sur la forme, pourquoi ne nous permettraient-ils pas un jour de leur toucher deux mots sur le fond ?

Quand partout l'Église met le nez dans nos scrutins secrets, pourquoi ne percerions-nous pas d'un regard de représailles, la grille de ses confessionnaux ? — Ces Messieurs prétendent nous enseigner la politique ? Essayons de leur enseigner la religion.

R. S.

LETTRE I.

LE SUPÉRIEUR DE LA MISSION DES PÈRES JÉSUITES A GRAMMONT,
A MESSIEURS B. ET R. S.....;

MESSIEURS !

Les Missions, introduites dans notre bonne Belgique, il y a une dizaine d'années, n'ont aucun but politique; les belges, le gouvernement lui-même en sont pleinement convaincus. Faire fleurir la divine religion, les mœurs, la justice et la paix, rendre la société heureuse par ces moyens, assurer à l'homme le bonheur éternel après la mort, voilà la tâche que les Missionnaires s'imposent, et cela sans prétendre, sans accepter aucune récompense humaine pour leurs soins et leurs travaux. C'est ce que toutes les villes, toutes les paroisses, où ils ont été, attesteront au besoin. Aussi cette noble manière d'agir leur attire l'estime générale.

La bonne ville de Grammont profite admirablement de leur ministère; nous sommes *déjà* pleinement consolés, et nous espérons que tous feront leur Mission. Les bonnes familles sont venues en partie et les autres vont suivre.

aux Jésuites. C'était donc assez pour me dissuader d'aller vous entendre.

Et pourtant, je vous l'avoue, j'eusse été curieux d'aller éprouver la fermeté de mes convictions, l'âpreté de mes préventions contre votre Ordre, certain instinct d'indépendance qui me rend parfaitement heureux et satisfait, j'eusse été curieux, dis-je, d'aller soumettre tout cela au choc de votre dialectique, au prestige de votre talent qu'on me vante. Un beau discours a toujours du charme pour moi. Le spectacle de votre zèle qui paraît sans bornes, m'eût touché peut-être, et, qui sait? en vous entendant plaider éloquemment la grande cause de la morale contre notre égoïsme social, j'aurais trouvé peut-être, dans la comparaison de vos sermons avec d'autres qui sont plus fréquents ici, des raisons nouvelles pour déplorer plus que jamais de voir une religion que j'aime et que je vénère, se surcharger chaque jour davantage d'ignobles superstitions que ma raison condamne, et (ce qui est vraiment *criminel*) servir, par le temps qui court, en de certaines mains, de levier politique à des ambitions purement mondaines.

Mais, à côté de cette chaire d'où j'aimerais à n'entendre tomber jamais que de belles et chaleureuses paroles d'abnégation et de charité, vous tendez aux fidèles ce moderne tonneau des Danaïdes qu'on appelle Confessionnal. Or, Monsieur, la confession auriculaire est une institution humaine que je réproûve, qui me fait horreur, et que j'accuse d'être immorale et indécente. Et, comme je ne serais pas bien sûr que, si j'allais écouter vos sermons, le monde (que j'estime assez peu du reste), ne me crût assez simple pour aller vous dire mes secrets au confessionnal, je dois m'abstenir à regret, d'aller rendre hommage, par ma présence, à votre talent oratoire quel qu'il soit.

Vous avez la bonté de me parler de mon cœur et de m'affirmer que vous le croyez religieux. Cette exquise flat-

terie, Monsieur, est nouvelle pour moi, et partant elle m'est d'autant plus douce. Mais, pour vous prouver qu'à cet égard du moins, vous ne vous êtes pas trompé, comme aussi pour vous aider à mieux comprendre ce que je vous ai déclaré plus haut, j'ose vous prier d'accepter un exemplaire d'un livre bien mauvais sans doute à votre point de vue, * mais qui pourra constater à des yeux aussi éclairés que les vôtres, Monsieur, qu'en effet les sentiments véritablement religieux ne sont pas ce qui me répugne.

Je vous remercie de votre démarche parce qu'elle me semble franche et cordiale, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments d'estime et de respect.

R... S.....

* *De Bruxelles à Constantinople*, par UN TOURISTE FLAMAND, 3 vol. publiés en 1840 par l'auteur de la lettre.

LETTRE II.

LE SUPÉRIEUR DE LA MISSION DES PÈRES JÉSUITES A GRANNONT,
A MONSIEUR R... S.....;

MONSIEUR !

Votre lettre m'a plu , parce qu'elle est franche ; vous montrez tout le terrain où il faut combattre. Essayons nos armes pour la première fois !

Vous supposez à mon Ordre des talents , et cela me flatte. Vous lui supposez le sentiment de l'intrigue, et cela ne me flatte point. Justifier mon Ordre ne saurait être l'effet d'une lettre ; donc je ne l'essaierai pas. On formerait une bibliothèque de tout ce qui est écrit pour et contre cet Ordre. Vous avez lu ce qui est contre ; pour être homme de bonne raison vous devriez lire ce qui est pour,

bien balancer le tout, et prononcer alors. Que dirait-on d'un jury de tribunal qui prononce aussitôt qu'il a entendu les témoins à charge, dédaignant entendre les témoins à décharge ? Votre arrêt solennel sur le Jésuitisme me paraît donc prématuré, parce que, je pense, vous n'avez pas bien entendu les deux parties. Il y a trente ans que j'appartiens à cet Ordre qu'il vous plaît d'appeler anti-social, je joins à une quarantaine d'années d'études un quart de siècle de ministère (je n'y ai jamais eu d'autre occupation), j'ai prêché plus de 6000 fois de ma vie, j'ai parcouru la Belgique en tout sens pour l'exercice de ce ministère ; je pourrais au besoin vous donner la liste et la statistique de toutes mes excursions, et vous prier d'interroger les nombreuses autorités locales si j'ai semé le trouble, joué l'intrigue, demandé un centime de récompense ou de paiement ? Si, au contraire, mes Missions n'ont pas pacifié des villes et des villages, à la grande satisfaction des autorités ecclésiastiques et civiles ? Oserais-je vous prier, Monsieur, d'examiner à fond l'intrigue que j'ai jouée cette semaine-ci dans votre ville natale ? J'ai appris à jouer cartes sur table ; je ne crains pas la publicité, je l'invoque. Je ne mendie pas son indulgence, je ne veux que sa justice ! En voilà assez pour ma personne.

Vous avez la bonté de me dire que la confession est une institution humaine. Monsieur, si cela était, je la stigmatiserais bien plus énergiquement que vous ; je trouverais même que la loi devrait punir exemplairement les infâmes qui abusent d'une manière si indigne de la confiance de leurs semblables. Mais, Monsieur, je vois avec regret que vous, qui admettez et invoquez dans votre lettre l'autorité de l'histoire, ne la possédez pas pleinement sur cette matière, vous contentant de croire tel ou tel auteur moderne qui appuie votre opinion, auteurs qui sont, depuis longtemps, réfutés à satiété. Je n'ai pas entendu vous flatter quand j'ai dit que votre cœur est reli-

gieux, j'ai parlé par conviction. Sans blesser cette conviction, j'ajouterai que votre cœur peut être assimilé à un trésor caché, mais qu'il faut avoir l'art de trouver, et nous le trouverons !

Comment, mon cher Monsieur, toute la ville de Grammont (quelques personnes, en petit nombre, d'exceptées, qui sont restées hors de l'église), toute la ville, dis-je, se rend aux raisonnements clairs et simples des Missionnaires, les cœurs sont soulagés, les larmes coulent, on est heureux : et vous vous condamnez à votre isolement ; et vous seul, vous voulez avoir le secret du vrai, et l'emporter sur la conviction de tant d'habitants respectables et instruits ? Non, Monsieur, impossible que vos affaires restent sur ce pied ! Vous devez avoir la bonté d'invoquer le Dieu de la religion *que vous aimez*, comme vous me le dites, de vous instruire par la lecture d'ouvrages solidement raisonnés, d'avoir des entretiens avec un homme savant et raisonnable, d'être prêt à sacrifier un peu d'amour propre, un peu de respect humain, et de prendre une volonté ferme d'entrer dans la voie de la vertu !

Cet homme savant, c'est votre digne Curé ; si vous en désirez un autre, soit. Si vous me désirez, j'y consens, dussé-je faire la route de Grammont pour vous seul. M. votre digne Curé et moi, nous sommes prêts à tout ; disposez de nous.

Vous n'irez pas dire que vous êtes content, heureux, que vous savez tout : non, Monsieur, je connais trop le cœur humain pour y croire. Votre cœur éprouve un vide, malgré vous, et ce vide je veux le remplir, parce que je vous aime. Pour ôter tout soupçon d'ambition, je suis prêt à traiter avec vous clandestinement, à vous prêter serment de garder le silence, à ne recevoir de vous ni récompense ni remerciement. Si vous résistez à tout, je prends Dieu et le Ciel à témoin que j'ai fait pour vous tout ce que j'ai pu, et je vous pleure comme un cœur

rétif. Dieu alors fera le reste ; mais..... que dis-je ? Non, Messieurs R... et B....., n'auront pas le front de résister à la bonté.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

(*Signé*) J. VAN DE K....., Sup. de la Mission.

P. S. — Quoique je ne puisse pas approuver les principes de votre ouvrage , j'accepte l'exemplaire avec reconnaissance *.

* Cette lettre était sans date.

(NOTE DE L'ÉDITEUR.)

RÉPONSE.

Grammont , 25 Décembre 1843.

A MONSIEUR J. VAN DE K....., SUPÉRIEUR DE LA MISSION
DES PÈRES JÉSUITES;

Ni moi non plus, Monsieur, je n'étais d'avis que nous recommençassions à nous deux cette querelle éternelle pour et contre le Jésuitisme , qui , franchement , pour l'honneur de votre Ordre comme pour la paix de la société, eût bien dû rester oubliée depuis 1773 ; car, soit dit sans vous offenser, vous aviez été, cette fois-là, si dûment condamnés, si légalement expulsés, si profondément enterrés que de vous voir ressusciter un jour, eût alors paru plus miraculeux peut-être que la résurrection de celui dont votre Ordre a usurpé le nom. Et voici pourtant que cette querelle est près de se réveiller ! Déjà, en France, elle fermente dans les esprits, dans les journaux, à la tribune ; vos scandaleux Casuistes vont revenir sur le tapis et défrayer pour quelque temps toutes les passions hostiles que vous n'avez pas voulu laisser s'assoupir entièrement. On ira fouiller dans les archives des parlements, dans les greffes des tribunaux , partout où vos

devanciers ont laissé de leurs traces ; on dénoncera votre ancienne et indomptable prétention à la domination universelle, et il y aura de nouveau lutte et scandale, sans que peut-être vous en deveniez plus sages. A qui la faute ? Adroits comme vous l'êtes, vous eussiez bien dû ressusciter sous un autre nom, sous un nom moins odieux à l'Europe éclairée ? — Mais, non ! Il est, de par le monde, des ténacités que rien ne décourage, il est des gens intrépidement officieux qui, mis à la porte, rentrent par la fenêtre !... Et ne vous offensez point, Monsieur, de cette franchise un peu triviale : Clément XIV, s'il revenait, vous le dirait avec moi. Il est vrai qu'il vous le dirait en latin.

Vous supposez que j'ai lu tous les adversaires de votre Ordre et que je n'ai lu aucun des écrivains qui ont essayé de le défendre : c'est me faire trop d'honneur quant aux premiers, et me faire injustice quant aux autres. L'immense dossier de votre immense procès formait la partie principale de la bibliothèque de feu mon père ; je l'ai lu tout entier, et je l'ai lu à une époque où je ne pensais pas encore que jamais la question du Jésuitisme dût être remise à l'ordre du jour. C'est vous dire que je l'ai lu sans prévention, avec calme, avec impartialité.

Mais, d'ailleurs, ignorez-vous que je suis moi-même un élève des Jésuites, — ou, pour mieux dire, — que c'est dans des établissements dirigés par eux que j'ai fait ma première éducation ? Cette nouvelle raison de mieux connaître les Jésuites, n'a pas été pour moi une raison nouvelle de les estimer davantage. — Dès lors déjà, je me raidissais contre l'attrait qu'exercent sur les simples leurs manières larges et faciles. Sitôt que mon bon goût semblait devoir me porter à m'y abandonner, je me faisais franchement le plus insensible que je pouvais. Il n'est pourtant point dans ma nature de douter de la parole humaine au moment où je l'entends. Un homme qui parle

bien, est pour moi l'instrument de Dieu ; ce n'est qu'à force de réflexions et d'expérience que je reconnais la possibilité du calcul et de la feinte. Ma bonne foi était telle alors qu'elle me faisait croire à la conviction des autres, même à celle d'un Jésuite. Mais, en vérité, Monsieur, le monde n'est pas digne des crédulités qui nous tourmentent à seize ans ! Depuis lors, je me suis assuré que l'aménité et la tolérance jésuitiques ne sont qu'un art ingénieux, une politique très-fine, qui consistent à rendre tout le monde content, aux moindres frais possibles de sincérité !

Je n'ai pas pu vouloir dire, Monsieur, dans la lettre à laquelle vous me faites l'honneur de répondre, que pour atteindre votre but à Grammont, vous eussiez été jusqu'à employer l'intrigue ; car, moi-même, Monsieur, je vous répondais pour lors, et je ne fais pas, aux intrigants, l'honneur de correspondre avec eux. Mais, malheureusement, les mots de *Jésuitisme* et d'*intrigue*, offrent à mes yeux tant de connexité, qu'ils ont fini par me paraître presque synonymes, et la faute, je l'avoue, en est principalement à vos devanciers. Or, en revendiquant étourdiment leur triste héritage historique, à une époque où, devant tous les tribunaux correctionnels de France et de Belgique, l'épithète de *Jésuite* lancée au milieu d'une querelle, serait considérée comme une injure et un délit, ne deviez-vous pas vous résigner d'avance à porter, pour votre part, la peine de ce péché originel ? — Eh bon Dieu, Monsieur, soyons francs : l'intrigue, à Grammont, eut été superflue pour vous amener les masses ; je connais mieux que vous cette population moutonnière ; l'habitude chez les uns, l'intérêt chez les autres, l'esprit d'imitation chez tous, ne pouvaient vous faire défaut en cette circonstance. Les Jésuites n'intriguent si bien que parce qu'ils intriguent toujours à propos.

Ce qui me frappe surtout dans votre lettre, Monsieur,

c'est que vous ayez le courage de croire qu'au dix-neuvième siècle il doive être plus facile de justifier votre Ordre, qu'il ne l'a été de le faire au siècle dernier. Qu'y a-t-il donc de changé dans vos statuts mystérieux, dans vos doctrines relâchées, dans vos projets de domination universelle? Arnauld et Pascal sont morts, il est vrai, mais les livres de vos casuistes existent toujours!..... Justifier votre Ordre! Mais je vous demanderai seulement, avec un ancien Archevêque de Malines : « Faut-il donc supposer » que les princes, les gouvernements et les magistrats ont » pu se tromper trente-sept fois sur le compte des Jésuites, en France, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, à Naples, à Vénise, en Russie, à la Chine, au Japon, » et dans vingt-huit autres pays, et que le Pape lui-même » aurait été injuste envers des religieux innocents, honnêtes, sans ambition et sans artifice? » (*Du Jésuitisme ancien et moderne*, par M. DE PRADT, ancien Archevêque de Malines. Paris 1826.)

C'est de la confession *auriculaire* que je voulais parler, en disant que je n'y reconnais qu'une invention humaine pleine d'indécence et d'immoralité. Le mot *auriculaire* serait-il resté au fond de ma plume? Cela se peut, Monsieur, mais vous eussiez bien dû me comprendre malgré cette inadvertance, car, à la ligne précédente, je vous parlais en propres termes de votre *Confessionnal*. J'aurais pu m'étendre en citations ennuyeuses sur ce point, mais je le croyais inutile, les auteurs ecclésiastiques auxquels je veux recourir à ce sujet, devant vous être plus familiers qu'à moi. Je ne nie pas que les premiers chrétiens ne se soient confessés, car je sais que les Juifs, de si longtemps antérieurs aux Chrétiens, se confessaient aussi, directement à Dieu et non à ses ministres; puis, au lit de la mort, devant dix témoins assemblés, par forme d'amende honorable (*Dictionnaire des cultes religieux*, par DE LA CROIX, au mot *Confession*); et, soit dit en pensant, c'est

un des moindres plagiats qu'ait à reprocher le Judaïsme au Christianisme. Mais je dis que la confession usitée dans l'Église primitive, se faisait devant la porte extérieure du temple, *coram populo*, à haute et intelligible voix, et nullement, comme aujourd'hui, dans les coins les plus retirés de l'église, souvent le soir, après vêpres, dans une dangereuse obscurité, et parmi les closions imprudemment discrètes d'une espèce de meuble assez ridicule, qu'un de vos plus spirituels adversaires, Paul-Louis Courier, assimilait tour à tour à une armoire et à une guérite.

Quelle était, à son début, la position de l'Église? Surgie au milieu de deux religions puissantes, qu'elle annonçait hautement vouloir détruire et renverser pour s'ériger en triomphe sur leurs ruines, elle devait être, on le conçoit, incessamment observée, décriée, calomniée de toute part. Ses propres écrivains en conviennent : il s'était élevé contre elle un acharnement populaire que les magistrats des villes, les gouverneurs des provinces et le chef de l'Empire lui-même avaient été forcés d'épouser et de seconder; acharnement qui, bientôt après, devait se formuler en persécutions sanglantes. Il est donc évident qu'à ses premiers pas dans le monde, elle devait opposer une extrême sévérité aux faiblesses et aux écarts de ses prosélytes; car la moindre faute, signalée aussitôt et décriée au loin par ses nombreux adversaires, devenait un crime pour la jeune communauté, qui dût songer dès lors à punir dans les coupables un relâchement qui n'eût pas manqué, en se développant, d'arrêter sa marche ascendante. Les circonstances les plus déterminantes se pressaient ainsi en foule pour porter les chrétiens à la ferveur et leurs chefs à la sévérité. Cette ferveur et cette sévérité furent telles, aux premiers siècles, qu'il suffisait d'une faiblesse connue et publique pour faire rejeter le coupable hors du sein de la communauté. Et quelle faute eut pu rester cachée au temps des Synaxes et des Agapes, où tous les fidèles chaque

jour se réunissaient en assemblée, pour célébrer des repas d'amour et de fraternité, terminés par la distribution du pain eucharistique, en signe d'attachement réciproque? A la longue, pourtant, il devait arriver que le repentir public et la pénitence volontaire de certains Chrétiens déchus, expulsés antérieurement de la communauté, fussent trouvés dignes de miséricorde par les autres. Les chefs alors proposaient l'absolution de ceux-là, leur réconciliation avec les frères, et leur réintégration dans la communauté; car, au témoignage de tous les écrivains du temps, il fallait le consentement des fidèles pour la réhabilitation religieuse. Mais, chose remarquable, les fidèles n'étaient pas toujours aussi empressés que leur évêque ou leur clergé, pour recevoir de nouveau les pénitents dans la communauté, ni pour refaire leur paix avec eux; fiers de la victoire qu'ils avaient remportée jusque-là sur eux-mêmes ou sur les ennemis du nom chrétien, ils contribuèrent même, dans la suite, par leur rigueur d'exclusion, à faire naître et à entretenir l'incendie que devait allumer dans l'Église la dispute des *lapses* ou chrétiens apostats. Si les chefs de la communauté chrétienne penchaient ouvertement pour la clémence, c'est que, plus politiques qu'austères, ils avaient compris qu'il était grand temps que l'indulgence des actes vînt modifier l'inflexibilité des doctrines; car, bientôt, une application aveuglément sévère de celles-ci eût, de défection en défection, éclairci tellement les rangs des fidèles, qu'insensiblement leur premier noyau se fût trouvé réduit à lui-même. Toujours est-il certain que du temps de Tertullien, — c'est-à-dire à la fin du deuxième siècle, — les catholiques ne pardonnaient encore *qu'aux seuls adultères*. Aussi Tertullien ajoute-t-il que ceux qui avaient, par exemple, commis un homicide ou sacrifié aux idoles, n'obtenaient encore alors ni l'absolution ni la communion, *même au lit de la mort*; et, soit dit en passant, l'évêque africain blâme ici la grande église, non

de son inexorabilité envers ces derniers, mais bien de ce qu'il appelle sa *déraisonnable douceur envers les autres*, c'est-à-dire *envers les adultères*. (TERTULLIAN, *de pudicitia*, cap. 5, et cap. 12.) Et, en effet, le même Tertullien nous apprend, dans un chapitre précédent, (*de pudicitia*, cap. 1.) que, par une sorte de coup d'État inouï jusqu'alors, Zéphirien, évêque de Rome, pour empêcher les chrétiens adultères de passer au Gentilisme où on leur offrait le pardon d'un crime que l'Eglise condamnait encore alors irrémissiblement, venait d'introduire, *le premier*, vers l'an 200 de J.-C. l'usage de les réconcilier avec l'Eglise. Jusque-là donc, une implacable sévérité pour tous les péchés commis, avait été la règle, à la quelle l'absolution de l'adultère se trouvait devenir une première exception ! Mais l'espèce de censure que nous trouvons dans Tertullien à ce propos, peut-elle nous permettre de supposer d'ailleurs *qu'antérieurement* on eût déjà pardonné et absout, — ou autrement dit admis à la confession, — quelque autre sorte de pécheurs ? Non certes ; car Tertullien n'eut pas manqué d'en faire un argument de plus contre la *déraisonnable douceur* que déjà il blâme. Que si l'on voulait soutenir néanmoins qu'on avait déjà commencé, avant cette époque, à remettre les péchés après confession, je demanderais : pourquoi alors cette décision de Zéphirien par forme de privilège en faveur de l'adultère, péché qui, n'ayant rien de particulièrement grave à cette époque, sinon d'être plus commun sans doute que les autres, eût bien dû, dans l'hypothèse supposée, pouvoir se remettre tout comme les autres ? Car, évidemment, les *cas réservés*, cette mine féconde de la science jésuitique, n'avaient pas encore été inventés.

Ainsi, *nulle preuve de fait* ne m'apparaît jusque-là dans l'histoire, pour me forcer d'admettre que, dans les deux premiers siècles, l'Eglise eût songé à la Confession, ni qu'elle se fût avisée qu'en un coin ignoré des saintes écri-

tures, il existât quelque texte assez obscur et assez entortillé dont elle eut pu se prévaloir dans la création d'un sacrement nouveau, — je veux dire la Confession, — texte qui, à tout prendre, pouvait aussi bien s'appliquer à autre chose, et notamment au Mariage.

Il est certain que, dans la première moitié du troisième siècle, c'est-à-dire à l'époque de Novat, la Confession fut indifféremment admise et pratiquée par quelques fidèles, et rejetée ou du moins négligée par quelques autres ; tant on était loin d'avoir songé jusque-là à en faire un Sacrement ! La preuve s'en trouve dans Saint Cyprien (Epist. 52, *ad Antonian.*) qui nous apprend qu'avant lui, plusieurs évêques africains, malgré l'injonction positive de Zéphirien, évêque de Rome, avaient néanmoins refusé l'absolution aux adultères moribonds, et même que, de son temps, — c'est-à-dire depuis 248 jusqu'à 258 de notre ère, — on la refusait généralement à ceux qui avaient négligé pendant leur vie de demander la pénitence et de s'y soumettre. Il résulte également de là qu'alors même que certains évêques dérogeaient à ce qu'avait prescrit Zéphirien en faveur des adultères, ce n'était jamais pour admettre la confession dans un sens plus large et plus général, mais, au contraire, pour en circonscrire l'application dans un cercle plus restreint encore. Il semble, en vérité, qu'à cette époque, la Confession publique se confondait en quelque sorte avec la pénitence qui était également publique, et que l'une et l'autre se confondaient même dans une sorte d'amende honorable pour des fautes qui, (vu la manière de vivre d'alors, qui était une véritable communauté) étant toujours nécessairement plus ou moins publiques, demandaient aussi une réparation publique. *

* Il faut bien noter ici que, dans ces temps-là, l'excommunication des Chrétiens vicieux ou criminels, n'était pas seulement une expiation publique de la part des coupables, mais qu'elle était surtout une protestation solen-

Il est assez remarquable que, d'un bout à l'autre de l'histoire dogmatique de l'Église, ce fût toujours l'hérésie qui fît naître l'idée de poser ou de fixer un dogme nouveau. C'est encore ainsi que les Novatiens, en surgissant, donnè-

nelle de la part de la communauté chrétienne contre toute participation aux crimes commis, contre tout soupçon d'adhésion à la pensée qui avait pu les faire commettre. Delà cette nécessité de conserver un égal caractère de publicité à l'aveu de la faute commise, à la pénitence et au repentir qui en sollicitaient le pardon, et enfin à la réconciliation et à la réhabilitation du pénitent qui en devenaient la suite, et qui se formulaient par l'imposition des mains, symbole d'une reprise de possession. Les pécheurs, à cette époque, semblaient donc presque aussi coupables envers la communauté qu'envers le Ciel, et c'est pour cela que la communauté se croyait en droit de pardonner, après une expiation suffisante, tel crime (par exemple celui d'adultère), qui eût pu ternir les mœurs de la communauté, sans qu'elle se crût autorisée à un égal degré à pardonner tel autre crime (par exemple l'apostasie) dont l'offense était plus particulièrement dirigée contre Dieu lui-même. A moins d'admettre cette distinction, comment expliquer la résistance si générale qu'éprouva dans la suite l'amnistie des Lapses ou chrétiens retombés dans l'idolâtrie ? Par contre, rien ne semblait plus naturel et plus juste que de voir la société chrétienne couvrir de pardon et d'oubli les fautes commises contre elle par ceux de ses membres qui avaient cédé au torrent de leurs passions ; car ce n'était-là que le régime de la famille, appliqué, sur une échelle plus grande, à une société entière où tous les membres se titraient de frère ou de sœur. La communauté agissait envers ses membres défailants précisément comme le père de famille envers l'enfant prodigue de la parabole ; elle ne croyait pas avoir besoin, à cet effet, d'aucune autre sanction, elle ne visait pas le moins du monde à instituer ou à administrer un sacrement, elle n'entendait se prévaloir d'aucun texte quelconque des saintes écritures, elle exerçait tout bonnement l'espèce de juridiction paternelle et domestique inhérente à son organisation primitive et devenue indispensable à sa discipline ultérieure. Dans ce système, je le repète, la confession publique était une amende honorable et rien de plus. Aussi voyons-nous dans Eusèbe (Hist. Eccles, liv. 6, cap. 42), que les persécutions, de jour en jour plus fréquentes, venant entraver cette espèce de cérémonies expiatoires, on recourut bientôt forcément à un moyen plus simple encore : les chrétiens accusés d'avoir failli dans la foi, se rendaient en foule aux prisons pour implorer, à travers les grilles, l'intercession des Confesseurs qui se trouvaient détenus en attendant l'exil ou la mort, et ceux-ci, sur la protestation d'un repentir véritable, accordaient aux sollicitants des espèces de bons pour la communion, qui, d'après saint

rent lieu à la révolution importante que devait subir la confession au troisième siècle. Elle fut dès lors imposée officiellement, avec un commencement de discipline, et ceci fut suivi immédiatement de l'institution des Péniten-

Cyprien. (Epist. 14, ad presbyt. et diac. — 10, ad martyr.) dispensaient de toute pénitence préalable, et emportaient d'emblée la paix et la communion. Saint Cyprien nous apprend en même temps qu'après avoir été d'abord personnelles et nominales, ces attestations se transformèrent bientôt en *BONS AU PORTEUR*, contenant simplement ces mots : « que le porteur communie, lui et les siens, » et il ajoute même qu'on en délivrait jusqu'à mille par jour, ce qui explique ces mots de saint Luc, dans les Actes des Apôtres, qu'on ne manquera pas de m'opposer pour faire remonter bien haut l'origine de la confession d'homme à homme : « multi credentium veniebant confitentes et annunciantes actus suos; beaucoup d'entre les croyants venaient confesser et » déclarer leurs actions. » Mais dois-je faire ressortir que, dans ces moments de péril extrême, toute démarche ostensible de la part des Chrétiens déchus, pour aller fraterniser avec leurs frères prisonniers, en dépit des juges et des bourreaux prêts à disposer de leur sort, constituait une véritable et courageuse amende honorable pour leur faiblesse antérieure dans la foi, bien plutôt qu'une confession proprement dite semblable à celles qui s'étaient pratiquées depuis quelque temps devant la communauté assemblée ? Dois-je ajouter enfin, qu'on n'entendait alors par *confesseurs* que ceux qui, après avoir confessé hautement la foi du Christ devant les magistrats et les licteurs, n'avaient pourtant pas été condamnés à une mort immédiate et attendaient leur sort ultérieur dans les cachots ? — Il me paraît donc suffisamment démontré qu'au troisième siècle, la confession, récemment introduite, n'était encore essentiellement qu'une amende honorable, dont la rigueur, au surplus, se modifiait tellement suivant les circonstances, qu'indépendamment de ce que je viens de citer d'après saint Cyprien, le même écrivain nous apprend encore (Epist. 29, ad presbyt. et diacon. ; — 55, ad Cornel; — 22, ad clerum Romæ) que la plupart des Chrétiens souillés du crime d'idolâtrie, n'en communiaient pas moins sans avoir expié, ni confessé leur crime, sans même avoir été réconciliés avec l'église par la simple imposition des mains. Et saint Denys d'Alexandrie, évêque, ne voit-il qu'une clémence très-louable; il veut même qu'on l'imité partout, « de peur, dit-il, que trop de sévérité ne provoque la » colère de Dieu. » C'était un avant-goût de la facile indulgence des pères jésuites, à qui l'on reproche généralement de ne considérer l'absolution que comme une simple formalité d'un acte de foi et hommage dans lequel seul ils voient une importance positive, et qui se glorifient, par la bouche d'un de leurs plus célèbres théologiens de France, d'avoir rendu la confession « plus

ciers. — Jusque-là, la confession avait été publique ; la voici devenue secrète. Jusque-là, elle n'avait servi qu'à la réintégration des frères bannis de la communauté pour leurs méfaits ; à l'avenir, devenue obligatoire et périodi-

facile que le vice et plus aisée que la volupté, en sorte, » dit le même auteur, « que le simple vivre est incomparablement plus malaisé que le bien vivre ; » (DÉVOTION AISÉE, par le Père Lemoine, de la société de Jésus, pag. 244 et 291) on bien encore, par la bouche de leurs Pères de Flandre, d'avoir fait, par de « pieuses et saintes finesses et un saint artifice de dévotion, *piam et religiosam calliditatem et pietatis sollertiam*, que maintenant les crimes s'expiant, *alacrius*, avec plus d'allégresse et d'ardeur qu'ils ne se commettaient autrefois ; en sorte que beaucoup de personnes effacent leurs taches aussi promptement qu'elles les contractent, » *plurimi vix citius maculas contrahunt, quam eluunt.* » (Image de notre premier siècle. *Imago primi sæculi societ. Jesu, a provincia Flandro-Belgica ejusd. societ. repres.* L. 3. C. 8.) Mais retournons à saint Denys d'Alexandrie, et voyons comment on envisageait la confession, au temps où vivait ce saint évêque africain. Il nous raconte, par exemple, la mort de Sérapion, pauvre vieillard de mœurs irréprochables, mais qui, n'ayant jamais pu réussir à fléchir la sévérité du peuple qui l'accusait d'être retourné sacrifier aux idoles pendant la persécution, allait expirer sans avoir pu faire sa paix avec l'Eglise, s'il ne se fut avisé d'envoyer l'un de ses petits-fils chercher un prêtre et demander le Viatique. Malade lui-même en ce moment, le prêtre, pour se conformer au vœu de son évêque (qui était saint Denys d'Alexandrie dont il s'agit), renvoya vers le moribond l'enfant que celui-ci lui avait dépêché, et lui confia le pain eucharistique détrempé dans du vin pour en faciliter la déglutition au vieillard qu'il était destiné à consoler et à fortifier. Ainsi, vous le voyez, nulle formalité de réconciliation préalable, nulle confession ni absolution, nulle exigence quant à la pénitence ni quant au repentir : le moribond reçut, des mains même de son commissionnaire, sa part de communion mystique, et ceci, remarquez bien, avec l'assentiment et d'après les instructions canoniques de saint Denys d'Alexandrie ! (EUSEB. hist. eccles., liv. 6, cap. 44) Nouvelle preuve que la confession n'était pas encore alors cet austère sacrement institué pour précéder indispensablement la communion, mais qu'elle était, au contraire, un simple acte d'amendement public dont il fallait bien, dans ce cas-ci, dispenser Sérapion mourant, puisqu'il était hors d'état de s'en acquitter alors. Certes, ce sont-là des faits étranges, mais qui le sembleront moins si l'on se rappelle que le quatrième concile de Carthage, en permettant la communion de cette manière aux moribonds qui en témoignaient le désir sans pouvoir l'exprimer verbalement, ordonnait expressément

que pour tous, elle va s'étendre, se caractériser, s'organiser enfin en une sorte de police secrète de l'Église. Ainsi réformée, elle fut, je l'avoue, admise assez généralement, mais parmi ceux qui la repoussèrent se trouvent précisément, remarquez bien, les Consubstantialistes dont les catholiques de nos jours prétendent descendre en ligne directe non interrompue ! Et je ne veux rien conclure ici de ce fait important ; je me borne à le constater et à en prendre acte. — Mais qu'arriva-t-il bientôt dans l'Église d'Orient, qui fit supprimer la confession secrète vers la fin du quatrième siècle ? Une dame chrétienne distinguée par son rang, s'étant accusée d'adultère commis avec un diacre de l'église, et celui-ci ayant été déposé et dégradé pour ce fait (preuve qu'on avait abusé du secret de la confession), l'évêque Nectarius ne vit d'autre remède au mal que d'abolir entièrement la confession et les pénitenciers institués pour l'entendre. Or, cette mesure importante fut approuvée et maintenue dans la suite, notamment par l'illustre S^t-Jean Chrysostôme, qui, dans ses homélies si belles, recommande aux fidèles de se confesser, *non aux prêtres qui peuvent en abuser*, mais à Dieu seul, qui sait tout et qui ne reproche jamais les fautes qu'on lui avoue. « Dieu, dit-il, commande que nous n'usions de confession qu'envers lui seul. Que ce jugement se fasse sans témoin, et qu'il n'y ait que Dieu qui voie ta confession. » (S. JOANN. CHRYS. *Homil.* 18.) — « Je ne veux pas, dit-il ailleurs, traîner les hommes comme sur un théâtre pour y dévoiler leurs

que, si ces moribonds subissaient, en ce moment-là, une pénitence publique, on leur donnât l'Eucharistie SANS AUPARAVANT LES ABSOUDRE !..... Qu'il y a loin, n'est-il pas vrai, des croyances d'alors à celles de nos jours, sur des institutions qu'on vénère maintenant en raison même de leur prétendue invariabilité, et qui n'ont plus d'autre excuse pour se refuser aux réformes conseillées par le temps et le progrès, que leur aveugle obstination à vouloir faire résider leur force et leur sainteté justement dans cette immuabilité qui leur manque !

(NOTE ajoutée lors de l'impression.)

« faiblesses à d'autres hommes qui sont leurs semblables ! »
(S. JOANN. CHRYSOST. *de Lazaro*. conc. 3. n. 4 — Id. *de incomprehens. Dei naturæ*. Homil., 5. n. 7.)

Enfin, là même où la confession auriculaire ou secrète fut conservée, elle se présenta toujours bien différente de celle que vous prêchez aujourd'hui comme irréprochable. Le père Martène, dans ses *Rites de l'Église*, nous apprend que les abbesses confessèrent longtemps leurs religieuses, mais qu'elles étaient si impertinemment curieuses qu'on fut forcé de leur ôter cette prérogative ! Sans vouloir manquer de charité pour la plus aimable moitié du genre humain, oserais-je vous demander si vous concevriez bien, Monsieur, un sacrement d'institution divine dont l'administration eût pu tomber en quenouille ? — Saint Basile voulait que les religieuses ne confessassent leurs péchés à l'Ancien, c'est-à-dire au prêtre, qu'en présence de l'Ancienne, c'est-à-dire de la prêtresse. (S. BASIL. *regul. brev. tract. interroga*. 110.) Pour cette confession *semi-secrète*, il exigeait la présence de la prêtresse, dit-il lui-même, parce que celle-ci lui paraissait plus personnellement propre à suggérer la pénitence et la correction à infliger ; mais j'avoue que je soupçonne fort que c'était aussi un peu pour diminuer le danger du tête-à-tête.

Quoi qu'il en soit, Tertullien, saint Jean Chrysostôme et saint Basile ne sont pas les seuls adversaires de la confession auriculaire. Saint Cyprien, entre beaucoup d'autres, ne va-t-il pas jusqu'à soutenir ouvertement que l'homme n'étant point supérieur à Dieu, ce dernier seul peut remettre les péchés commis contre lui ? Ne dit-il pas expressément qu'aucun homme ne peut le faire en son nom et que c'est Dieu seul qu'il faut prier, à Dieu seul qu'il faut offrir son repentir ? (S. CYPRIAN. *l. de lapsis*.) Du reste, saint Cyprien ne fait-là que suivre la doctrine de Tertullien, son maître, qui avait déjà fermement établi que l'autorité de remettre les péchés n'appartient ni à l'évêque de Rome, ni à aucun

de ses collègues, ni même à l'Église en corps. (TERTULLIAN. *de pudicitia*, cap. 21.) Enfin, saint Firmilien, évêque de Césarée, n'écrit-il pas à l'évêque de Carthage : « Nous
» cherchons par la pénitence un remède pour ceux de
» nos frères qui sont tombés, *non comme s'ils devraient*
» *recevoir de nous la rémission de leurs péchés*, mais pour
» qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent » ?
(S. CYPRIAN. *oper. epist.* 75. *Firmil. ad Cyprian*).

Eh bien ! c'est au milieu de fluctuations, de modifications, et de contradictions semblables, que nous arrivons enfin au treizième siècle, où le Concile de Latran (1215) vint mettre un terme à toutes ces oscillations, en fixant définitivement quelle serait la discipline de la confession auriculaire érigée en sacrement !

Vous voyez donc que l'Église était déjà bien loin de son berceau avant qu'elle eût elle-même des idées bien arrêtées sur les titres et les droits qui devaient servir à fonder son empire sur la partie la plus intime des consciences ? Or, le respect même dû à toute institution divine, doit empêcher ici de reconnaître comme telle une pratique que nous avons vue tant de fois modifiée, dénaturée, controversée, abandonnée et reprise tour à tour. Et ce respect, Monsieur, devait parler d'autant plus impérieusement au cœur des premiers Pères de l'Église (pour leur interdire de toucher à cette institution s'ils l'eussent eux-mêmes crue d'essence divine) qu'ils étaient plus près que nous de la source d'où vous la prétendez sortie, et bien plus remplis de véritable ferveur que tous leurs successeurs déjà attiédés des siècles suivants. Il n'y a que ce que l'homme a fait que l'homme ose ainsi défaire. Ceux qui en ont agi si cavalièrement avec la confession, eussent-ils été dans la suite reconnus pour saints devant toute la Chrétienté, si c'était l'œuvre de Dieu même qu'ils eussent eu la prétention impie de corriger, œuvre qu'ils ne se firent pas même scrupule de suspendre et d'abolir ?

Je me résume. Je crois avoir exposé clairement sous l'empire de quelles circonstances la confession publique fut introduite en l'an 200 de notre ère. Je ne conçois donc pas comment on ait jamais osé prétendre que, publique ou secrète, elle aurait été instituée par J.-C., alors que ses apôtres eux-mêmes semblaient ne pas s'en douter le moins du monde ? Eh quoi ! ils auraient reçu de ses mains ce trésor qui rouvre le ciel à la faiblesse repentante, et ils auraient oublié, négligé ou dédaigné d'en faire usage pendant deux cents ans ? Ils voyaient ceux de leurs frères qui étaient tombés, par exemple, en adultère, forcés de désertier au Gentilisme, faute de trouver autour d'eux paix et rémission ; et eux, si miséricordieux, eux nantis d'un talisman révérend pour l'absolution des moindres fautes comme des crimes les plus repoussants, ils auraient vu d'un œil sec ces désertions qu'ils pouvaient arrêter, ces désespoirs auxquels ils avaient un remède ? — Raisonner ainsi ne me semblerait pas seulement une absurdité, mais j'y trouverais une irrévérence gratuite pour la sagesse des apôtres.

Placerez-vous peut-être l'institution de la confession dans ce texte de l'évangile, auquel j'ai déjà fait allusion ? « Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le » ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera » délié dans le ciel. » Mais je vous disais plus haut que ce texte me semble bien plus applicable au Mariage qu'à la Confession, tant il est, je le répète, vague et obscur, défaut ordinaire, du reste, dans les saintes écritures, dont les auteurs semblent, en vérité, avoir voulu éterniser nos querelles quand d'un mot ils pouvaient les prévenir. Trouvez-moi, par exemple, une seule raison tant soit peu plausible qui dût empêcher les Évangélistes de nous dire tout bonnement, comme d'humbles mortels qu'ils étaient : vous conserverez le sacrement institué par notre maître et seigneur, la *confession*, pour servir de rémission aux

péchés, moyennant aveu, repentir et pénitence. — Ce qui prouve surabondamment combien le texte dont il s'agit est d'une désespérante obscurité, c'est qu'on fut deux siècles avant de songer à l'appliquer dans le sens que vous faites de nos jours. Remarquez cependant que les chrétiens de ces temps reculés, avaient de plus que nous la lumière des traditions, encore alors pleines de jeunesse et de vigueur, et pourtant ils glissaient, sans les apercevoir, sur ces mots sacramentels, sur ce texte précieux qui renfermait dans ses flancs une arche de réconciliation ! Que dis-je ? Trois siècles avaient passé sur l'Église quand il y avait encore de savants docteurs chrétiens, des Pères de l'Église, successeurs directs des Apôtres, des évêques doués de la lumière du Saint Esprit, des saints illustres, Monsieur, oui, des saints canonisés par l'Église et que vous honorez en cette qualité, — docteurs, évêques et saints dont je vous ai reproduit successivement les opinions, — lesquels pensaient et écrivaient ouvertement, en dépit de votre bienheureux texte, que le droit de remettre les péchés ne pouvait pas appartenir aux hommes ! C'est donc, — ou bien qu'ils interprétaient autrement le texte en question, — ou bien que ce texte ne se trouvait pas encore dans les Évangiles d'alors, et qu'il ne s'y est glissé que plus tard, sous la plume officieuse des moines-copistes du moyen âge, qui généralement étaient plus zélés que scrupuleux.

Mais ce texte constitutif de la confession, ce texte si déplorablement incomplet pour nous et si ingénieusement élastique pour vous, Monsieur, ne vous sembla pourtant pas toujours, à vous et à vos devanciers, aussi concluant qu'aujourd'hui ; il n'inspira pas, dans tous les temps, une confiance aussi sûre que celle que vous affectez en ce moment, sur le droit qu'aurait l'Église de remettre les péchés ; car trente ans avant saint Thomas, qui vivait dans le treizième siècle, l'absolution prononcée

par les confesseurs avait encore la forme déprécatrice, (comme celle conservée depuis dans l'Église Grecque), c'est-à-dire qu'elle était encore conçue en forme de prière, de la manière suivante : *Absolutionem et remissionem tribuat tibi omnipotens Deus* ; « que le Dieu tout puissant » vous accorde l'absolution et la rémission de vos péchés ! » Donc, les confesseurs n'étaient pas bien certains alors d'avoir le droit de remettre les péchés, puisqu'ils priaient le Tout-puissant de le faire lui-même ? Et qu'avez-vous innové depuis lors, à mesure que l'audace vous arrivait avec le succès ? Aujourd'hui encore, que signifie, dans la moderne formule d'absolution, votre *quantum possum* (autant que je puis), sinon que, par continuation, vous doutez encore s'il est bien positif que vous ayez le droit d'absoudre ?

J'ai tort peut-être de m'étendre aussi loin pour essayer d'éclaircir les questions historiques que présente la confession ; car, que m'importe après tout ? Je serais, je vous jure, de très-facile composition sur l'origine de l'institution, si celle-ci me semblait se recommander à mon estime par une utilité assez réelle pour en contrebalancer les inconvénients graves, inconvénients qui m'empêchent, eux aussi, d'y reconnaître le doigt de Dieu. Mais je vous ai dit que les chuchotements du confessionnal me semblent une chose indécente et immorale, — et, là-dessus, Monsieur, vous ne m'avez pas même contredit ! Aussi, à cause de cette demi-concession, me ferais-je un scrupule de vous dire tout ce que je pense personnellement sur cette matière. Mais, ici encore, j'oserai vous parler d'après d'autres, et ce sera pour me faire excuser d'avoir osé différer d'opinion avec vous, Monsieur, en une chose où vous accusez trente années de ministère.

Vous autres confesseurs jésuites, vous avez, si je ne me trompe, une prérogative particulière pour la rémission des *cas réservés* ? Or, je me confesse, ô mon père, d'avoir

lu les principaux traités écrits sur cette matière par les membres les plus distingués de votre compagnie, et je m'en confesse, en tout bien, tout honneur, parce que ce sont les livres les plus obscènes qui me soient tombés sous la main depuis que je sais lire, et parce qu'il me semble vraiment avoir péché, sinon contre Dieu, du moins contre l'honnêteté, en me laissant aller, avec vos honorables confrères, à la tentation de sonder de si abominables mystères d'impureté. J'ai, depuis lors, gardé l'idée que le plus grave des cas réservés devrait bien être celui d'avoir consulté vos *cas réservés*.

Or, Monsieur, si vous mettez une si épouvantable franchise, tant de cynique crudité, à étaler devant le monde entier, par la voie de l'impression et avec l'approbation des autorités ecclésiastiques supérieures, toutes les lubriques horreurs des *cas réservés*, serait-il logique d'admettre que vous puissiez être plus convenablement pudiques dans le terrible tête-à-tête du confessionnal, là précisément où vous êtes appelés *ex professo* à scruter les cœurs et les reins, à approfondir, à analyser, à commenter avec de plus honteux détails encore, si c'est possible, le côté scabreux des choses ? — Là, du moins, vous n'avez pas à craindre la révolte des répugnances honnêtes, ni l'indiscrétion des scrupules décontenancés ; car là, vous parlez au nom de Dieu, (quoique toujours de choses très-peu saintes) ; et qui donc oserait, là, faire plus que *rougir* ?... Ah ! Monsieur, la confession ! C'est l'intimité dans son extension la plus perfide. C'est l'abandon forcé du dernier vêtement, lorsque abjurant toute réserve, par ordre du ciel même, la pudeur se met à nu devant l'œil scrutateur du prêtre ! La confession d'une jeune femme, qu'est-ce autre chose que la chaste Suzanne de la bible devant le Satyre de la mythologie ? Chez les Anges, c'est peut-être une sainte confraternité, mais dans notre monde de boue et de chair, ce ne saurait être qu'une prostitution sacri-

lège ! Et ne vous récriez pas : nous sommes tous faibles, Monsieur, et vous l'êtes comme nous ! Songez qu'il n'est que trois vertus théologiques contre sept péchés capitaux ! Je le sais bien, et je l'ai déjà dit ailleurs : le clergé, toujours fier de la réputation de ses saints, prétend que ceux qui tiennent un Dieu entre leurs mains et voient des reines à leurs pieds, ne doivent pas descendre jusqu'aux besoins, jusqu'aux faiblesses, jusqu'aux tentations du vulgaire. Oui, ils domptaient leur corps, les Benoît, les Bernard, les Dominique ; mais c'était dans des étangs glacés, sous des cercles de fer, sur des épines et des orties ; leur peau, sous la discipline, devenait le cuir du nègre. Et pourtant, ils disaient unanimement que c'est un plus grand miracle de conserver la pureté que de ressusciter un mort, et que la grâce de la continence n'est donnée ni à tous ni pour toujours. Aussi devez-vous savoir mieux que moi, que sainte Brigitte nous raconte avoir vu en enfer, de son vivant, beaucoup de prêtres qui avaient, dit-elle, *tourné au préjudice de l'espèce l'attrait donné pour la multiplier*. C'était nous expliquer ce mot de saint Basile : « je ne sais ce que c'est qu'une femme, et pourtant je ne suis point chaste ! »

Et dans un siècle où les mœurs ne sont pas meilleures que les lois, où les vices agréables passent encore pour des vertus, un jeune lévite, brillant de désirs et de santé, ne craint pas, le téméraire, de s'engager aux pieds d'un évêque à être chaste toute sa vie !.... Sans doute que, par une de ces restrictions mentales que les Jésuites ont pris soin de justifier à l'avance dans les livres de leurs casuistes, il ajoute tout bas : comme vous, Monseigneur !.... Car peut-il ignorer ce que coûte la chasteté, à ces solitaires qui troublent le silence des nuits pour chanter parmi les tombeaux ? (Voir de *Bruxelles à Constantinople*, Tome 1^{er}, lettre 7, sur la grande Chartreuse de Grenoble.) Un prieur de chartreux avait permis à un novice nommé

Séguier, de sonner la cloche chaque fois qu'il éprouverait des accès de concupiscence pour qu'alors ses confrères se missent en prières. Mais vous savez que la communauté se lassa de prier, et que l'enfant de Bruno sentit qu'il aurait moins de peine à devenir Chancelier de France ; ce qu'il devint!....

Je vous le dis donc avec conviction : non, Monsieur, ceux qui vous confient leurs vierges et leurs épouses, ne savent pas ce qu'il y a de combustible sous cette bure de glace, ce qu'il y a de persécutions rêveuses dans l'intime abandon du confessionnal, ni quels germes impurs enfantent dans le cerveau les brûlantes confidences qui viennent s'y épancher et les abominables suggestions qui trop souvent y répondent. * Et ce n'est pas à moi, d'ailleurs, à vous rappeler qu'il existe plusieurs bulles contre les prêtres séducteurs au confessionnal, preuve que c'est un mal enraciné ! (Pie IV, const. 37, *cum sicut nuper*, T. 4, part. 2 bullar. — Gregor. XV, const. 73, *universi*, T. 5, part. 5.) Don Llorente nous fournit une statistique comparée, très-curieuse, de ces désordres si significatifs. Ainsi, par exemple, chez les Carmes déchaux et chez les Capucins, on trouve un suborneur sur deux cents confesseurs ; viennent ensuite graduellement les Augustins déchaux, les Carmes et les Augustins chaussés, les Dominicains, les Franciscains, les Minimes, et enfin les Bénédictins, les Prémontrés, les Bernardins, les Oratoriens, etc. : les derniers n'en donnent qu'un sur mille, et les prêtres séculiers un sur deux mille. (DON LLORENTE, *Hist. critiq. de l'Inquisition*. t. 3, ch. 28.) Cet écrivain s'autorise des

* Le père Escobar, de la Société de Jésus, dans son fameux ouvrage intitulé THÉOLOGIE MORALE, ne voit qu'un péché véniel dans le fait des confesseurs qui prennent la main à leurs pénitentes, qui leur tordent ou leur pincement les doigts, qui même leur touchent les seins, par simple affection. (ESCOBAR, *theol. moral. tract. 5, exam. 2, cap. 5, n° 22, p. 546.*)

chiffres que je viens de citer, pour démontrer, il est vrai, que la fréquence des séductions augmente toujours en raison inverse de la facilité qu'ont les confesseurs de se procurer des femmes par un autre moyen que la confession ; mais en est-il moins vrai que la chasteté au confessionnal doit être considérée comme un tour de force trop souvent manqué ?

Je pourrais vous citer encore, d'après le même auteur, les condamnations prononcées par l'Inquisition de Valladolid, en 1743, contre la fameuse mère Aguéda, ses religieuses et leurs complices, c'est-à-dire leurs confesseurs. Cette révérende personne avait passé pendant vingt ans pour une sainte, tandis qu'il fut prouvé devant l'Inquisition, qu'elle avait accouché plusieurs fois dans son couvent, et qu'il s'y était commis, sous son patronage, plus de vingt avortements et plus de trente infanticides. (DON LOBENTE, *Hist. crit. de l'Inquisition*, tom. 4, chap. 40.)

Je pourrais enfin vous citer des abominations plus caractéristiques encore, et notamment celles constatées en 1781 par l'évêque Scipion de Ricci, dans les couvents de femmes de Prato en Toscane, et qui étaient également des résultats de l'abus trop commun de la confession secrète. Mais, en vérité, Monsieur, cette fois ma propre pudeur se cabre devant les détails de cette horrible affaire, et je préfère vous renvoyer directement aux aveux faits et signés par les coupables mêmes, devant la juridiction ecclésiastique de leur diocèse. (DE POTTER, *Mém. de Scipion de Ricci*, pièces justificatives.) En les lisant, vous croirez entendre discuter vos plus illustres Casuistes !

Voilà, Monsieur, quant à la décence et quant à la moralité du confessionnal. Mais si, à moins de déclarer faux des documents si irréfragables, je suis forcé de suspecter gravement les mœurs des confesseurs, comment donc oseriez-vous me cautionner leur discrétion ? — Ma foi ! qui

peut le plus, peut le moins !... Il m'est cent fois plus difficile de croire que des prêtres se soient trouvés assez dépravés, assez déhontés, pour faire du tribunal de la pénitence une école de débauche et de séduction, que de supposer que, parfois, ceux qui font du confessionnal un réceptacle de niaiseries et de commérages, se réservent le petit plaisir d'en tirer parti, pour nourrir le soir entre eux, les causeries intimes du coin du feu. * Je le répète, ce ne serait-là qu'une peccadille. Mais on a vu bien autre chose ! On lit, par exemple, dans les *Essais de M. de Saint-Foix* : « Pierre Mathieu rapporte qu'un gentilhomme de Normandie, étant allé à confesse à un Cordelier, et s'étant accusé d'avoir voulu tuer François I^{er}, ce Cordelier en avertit le Roi ; et le gentilhomme, par arrêt du Parlement, fut condamné à avoir la tête tranchée. » ** Or, il n'est point parlé de peines infligées au confesseur, bien que les canons condamnent à la dégradation et à la prison perpétuelle tout prêtre qui révèle quelque chose confiée dans la confession. — A côté de l'horrible, voulez-vous du burlesque ? En France, en 1706, les fermiers du revenu public se trouvant lésés dans leurs intérêts par le développement menaçant que prenait de jour en jour la fraude, les archevêques et les évêques du Royaume, sur la prière du Ministre Torcy, adressèrent à leurs curés et

* Le savant historien Michelet dit, à ce propos : « le Jésuite n'est pas seulement confesseur, il est DIRECTEUR, et, comme tel, consulté sur tout, mais COMME TEL il ne se croit nullement engagé au secret, en sorte que vingt directeurs qui vivent ensemble, peuvent mettre en commun, examiner et combiner les milliers d'âmes qui leur sont ouvertes et qu'ils voient de PART EN PART. Mariages, testaments, tous les actes de leurs pénitents et pénitentes peuvent être discutés, préparés dans ces conciliabules ! » (COURS D'HISTOIRE ET DE MORALE au collège de France.)

** « Je n'aime pas trop, disait Middleton, les confesseurs des princes et des princesses : il me semble toujours voir les libertés du pays s'échapper par la grille du confessionnal. » (Conyers Middleton's works.)

desservants une lettre pastorale (probablement secrète),
« pour les engager à faire leur devoir au confessionnal,
» dans une affaire de cette conséquence, où il s'agissait
» si fort des intérêts du Roy. » L'abbé Jean-Baptiste Denis reconnaît avoir vu cette lettre-circulaire, et en avoir lui-même fait lecture à l'évêque de Meaux d'alors, (M. De Bissy) dont il était le secrétaire. (*Mémoires anecdot. de de la Cour et du Clergé de France.*) Voilà donc, Monsieur, la confession venant en aide à la gabelle; voilà cette institution si pure, si intègre, *divine* d'après vous, devenue un instrument fiscal pour pressurer plus fructueusement le peuple au profit du luxe impudique de Louis XIV! *

* Ce sont-là, me répondra-t-on, des écarts infiniment rares, des abus qui ne se reproduisent qu'une ou deux fois par siècle. Je le veux bien. Mais l'écart journalier, l'abus général, c'est que le confessionnal serve à arracher à la femme la confidence des paroles, des actes et même des projets les plus intimes de son mari; à l'enfant les secrets de sa famille, de ses camarades, de ses amis; aux domestiques l'aveu des passions, des faiblesses, des ambitions de leurs maîtres! N'est-ce pas la délation organisée sur une vaste échelle? N'est-ce pas l'Inquisition, moins la roue, les tenailles et le chevalet? Mais remarquez que la roue, les tenailles et le chevalet avaient fait de l'Inquisition quelque chose de grandiosement dramatique, tandis que le confessionnal est lâche et cauteleux comme un guet-à-pens, et qu'on y ruse à la fois avec le vice et avec la vertu, pour conclure toutes sortes de marchés qui peuvent être impunément iniques et honteux, par cela surtout qu'ils sont essentiellement secrets. Que, depuis quelques années, on ait vu le confessionnal servir à manigancer les plus scandaleuses captations, c'est ce que d'éclatants procès ont prouvé de reste sous nos yeux. Que, tous les ans, il couvre de son ombre, d'ignobles suggestions dans le but de restreindre le libre arbitre politique des électeurs, et d'insidieuses menaces pour violenter les consciences timides dans un intérêt de caste ou de parti, c'est ce qu'on ne saurait nier davantage, car chacun a ses souvenirs à cet égard. Qu'enfin, au moment où j'écris, il serve en beaucoup d'endroits à embaucher, au profit des feuilles épiscopales, les abonnés de ceux de nos journaux qui sont demeurés indépendants, c'est ce qui se trouve si bien démontré depuis peu, qu'on me dispensera, je crois, d'en refaire la preuve ici. Mais si j'allais plus loin, et si je disais qu'il est des confesseurs assez oublieux de leur dignité pour employer le confessionnal comme mise en demeure contre leurs débiteurs en retard; si je disais qu'ils recourent

Mais niez tous ces faits, dites que je les dénature, dites que je les invente même, si vous voulez ! Je n'ajouterai qu'un mot ; je dirai : mettez-vous d'accord avec l'illustre Fénélon, archevêque de Cambrai, avec le célèbre auteur de *Télé-*

au refus d'absolution comme à un moyen très canonique de sauver leurs créances douteuses ; si je disais qu'ils se servent à cet effet, dans le confessionnal, réciproquement l'un à l'autre, d'huissiers et de recors, là même où la loi civile laisse encore la dette contestable et contestée ; certes on ne me croirait pas et l'on aurait raison, car de telles énormités ne doivent s'articuler qu'en les appuyant immédiatement de preuves. C'est pourquoi je me décide à publier ici un document datant de cette année même, et dont l'auteur, encore en vie, occupe en ce moment à Gand des fonctions ecclésiastiques importantes, qui ne font qu'ajouter plus de gravité à l'abus que je dénonce. J'emprunte ce document au dossier d'une affaire qui se trouvait dernièrement en instance devant la justice de paix de Grammont. Les héritiers De Mechelêr, de Moerbeke-lez-Grammont, se voyaient poursuivis par le chanoine Van Belle et consors, en remboursement d'une rente due par son De Mechelêr père, mais qu'ils soutenaient avoir été remboursée du vivant de celui-ci ; à preuve de quoi ils alléguaient que les intérêts de la dite rente n'avaient plus été servis ni réclamés depuis nombre d'années avant sa mort. Ne pouvant cependant sur-le-champ produire quittance de ce remboursement, ils invoquèrent surabondamment la prescription dont la rente en question se trouvait frappée d'ailleurs. Le juge de paix de Grammont était incompétent dans l'affaire, puisqu'il s'agissait d'une prétention dépassant la somme de 200 fr. Donc, les plaignants furent renvoyés devant le tribunal de première instance d'Andenarde, où l'affaire devait se représenter bientôt après. Mais que fit alors le chanoine Van Belle, plutôt que de suivre ses adversaires devant cette nouvelle juridiction ? Homme à *ressources*, comme il l'avoue lui-même dans la pièce qu'on va lire, il s'avisa de faire instruire l'affaire à sa manière, dans le huis-clos du confessionnal !... C'était, il faut l'avouer, un excellent moyen pour lui, de se trouver en quelque sorte juge et partie dans la cause, et d'emporter de haute lutte, sans bourse délier, et *ad majorem Dei gloriam*, une victoire facile qui, disputée laborieusement à Andenarde, au nom de la justice seulement, se fût présentée comme fort douteuse, et eût entraîné, dans tous les cas, ainsi qu'il le dit lui-même, de grands frais de procédure et d'avocats. De là ce monitoire de nouvelle espèce, où lui, prêtre et créancier, écrit et notifie de sa propre main, à ses débiteurs prétendus ou réels, qu'ils aient à lui payer capital et intérêts, s'ils tiennent, suivant une expression vulgaire, à ne pas mourir comme des chiens ! Or, j'ai besoin de prévenir mes lecteurs que le père de l'auteur de cette étrange épître, jadis notaire à Viane, mourut, lui

maque, avec cet homme qui est pour vous une gloire de l'Eglise comme il est pour moi une gloire de la littérature, et qui n'eût qu'un tort, à mes yeux, dans sa vie : c'est d'avoir été secrètement partisan et allié des Jésuites,

pendant que le parquet instruisait à sa charge plusieurs affaires en abus de confiance, et qu'il n'est pas impossible que la créance dont il va s'agir et qui date de 1811, ait appartenu, elle aussi, à la longue série d'improbités et de déloyautés qui avaient fait à cet ancien tabellion la déplorable réputation d'un autre Jacques Ferrand. Soit dit en passant, je regrette que ses héritiers, dans l'intention qu'ils ont manifestée de réparer les nombreux méfaits auxquels je viens de faire allusion, n'aient imaginé rien de plus philanthropique que de réaliser une partie de leurs biens pour fonder un couvent de femmes dans leur pauvre commune, et qu'on puisse présumer que ce soit, comme on l'a dit, pour ajouter encore aux dotations de cette inutile maison, que l'un d'eux, homme d'église, a cru pouvoir employer, dans la revendication d'une dette de semblable nature, des moyens qui, dans la meilleure des causes, devraient encore être tenus pour abusifs et odieux. Voici, au surplus, la pièce dont il s'agit; je vais copier mot à mot l'original, et je le ferai suivre d'une traduction aussi littérale que possible; mais si l'on contestait l'authenticité du document, je le déposerais chez un notaire, à l'inspection du public entier :

COPIE TEXTUELLE DE L'ORIGINAL FLAMAND.

Gent, den 21 meerte 1844.

Aen de kinders van wylen Arent De Mechelêer te Moerbeke,

Het is ul. zeer wel bekend dat uwen vader, zaliger memorie, Arent Demecheleer schuldig was eene rente in capitael 350-0-0 guldens, aen myne moeder de weduwe P. L. Van Belle te Viane. Dien man heeft de croisen daer van jaerlyks betaeld, of ten minsten hy kwam ons spreken en uytstel van betalinge verzoeken, en daer hy my scheen deugdelyk te wezen, heeft hy dien uytstel telkens bekomen; want anderzins was het in onze magt van hem de rente, zoo capitael als croisen, te doen afleggen. Zelfs in 1834, heeft hy ons willen verkoopen eene parteyeland niet verre van het Ziel-Kapelleken, groot een dagwand en half aen vier guldens en half de roede; maer wy hebben zyn land niet gewild en liever gehad te wagten.

En nu naer alle die goedheyd gehad te hebben met uwen vader en met ul. loochend gy ons die rente, en gy bedient ul. van de prescriptie. Ik geloof dat gy genoegzaam gevoeld hoe pligtig dat gy zyt; want het zy dat gy ons die somme geld loochend, het zy dat gy de zelve zoude stelen uyt onze kiste, het is eene en de zelve diefte en onrechtveêrdigheyd. Voor den oogenblik denk ik het

alors qu'ostensiblement il semblait leur être opposé; ce qui, par contre, doit le mettre en grande vénération chez vous; — mettez-vous d'accord, dis-je, avec ce saint prélat, car il osa accuser le grand Bossuet lui-même d'a-

proces te zullen laeten slaepen, en eerst een goed advies over te nemen, vooraleer de zaake tot Audenaerde te brengen; want alle middels van eenen goeden uyval te hebben, ontbreken ons nog niet. Maer aengezien die somme te kleyn is, om een kostelyk proces in te spannen, ben ik van gedagt van het nog uyt te stellen, en betere tyden afte wagten.

Maer ondertusschen wil ik ul. voor uw welzyn, eene vermaeninge doen van groote aengelegendheyd, en ul. zeggen, dat ik niet hoop dat gy in zulken slegten staet uwe paesch-pligt houden zult, want aldus niet konnende voldoen aen het gebod van God en van de H. kerke, om dat gy de onrechtveérdigheyd niet wilt erstellen, zoud gy ul. meer pligtig maeken. Wat meer is, den tyd van sterven zal eens komen, de heylige sacramenten der stervende zullen ul. moeten geweigerd worden, en dus zult gy sterven gelyk een onredelyk dier, om dat gy hartnekkig blyft weygeren van uwe dengdelyke schuld te erkennen.

Ik zal op tyd en stond geheel uw gedrag en handelwyze aen mynheer den Deken van Moerbeke en alle zyne opvolgers bekend maeken en uytleggen. en is zulks noodig, zy zullen er van verwittigd worden door het Bisdom. Wilt nogtans niet denken dat ik aldus te werke gaen uyt vraek zugt, neen, verre zy van daer, want vier à vyf honderd guldens min of meer, konnen myne moeder nog arm maeken, nog hinderen: maer het is voor eygen goed, op dat gy tot betere gevoelens zoudt wederkeeren, en dat gy als christene menschen zoudt leven en sterven. Daerom overweégt alles met aendagtigheyd en vaert wel.

J. B. VAN BELLE,

Kanonik, past^r van het kleyn beggyn-hof.

(La suscription portait : *Aen de kinders van wylen Arent De Mechelêer, landsbouwers, te Moerbeke. — Pragt-vry. — Et la lettre est parvenue aux destinataires par l'entremise d'une religieuse du convent de Viane, qui la tenait du curé de Viane, qui l'avait reçue par la correspondance ordinaire de l'évêque, laquelle, comme on sait, jouit de la franchise de port.)*

TRADUCTION.

Gand, le 21 mars 1844.

Aux enfants de fen Arnoul De Mechelêer, à Moerbeke.

Il est de votre parfaite connaissance que votre père, d'heureuse mémoire, redevait à ma mère, la veuve P. L. Van Belle, à Viane, une rente au capital de fl. 350-0-0. Cet homme en a payé annuellement les intérêts, ou du moins,

voir abusé de la confession sacramentelle que lui, Fénélon, lui avait faite, et d'en avoir abusé pour divulguer ses liaisons avec M^{me} Guyon, dont la nature équivoque devait donner lieu, peu après, à de très-ridicules et très-

il venait nous parler et nous demander un délai de paiement ; et comme il me paraissait vertueux, il a, chaque fois, obtenu ce délai ; car, sans cela, il était dans notre pouvoir de lui faire rembourser la rente en capital et intérêts. En 1834, il a même voulu nous vendre une partie de terrain, située non loin de la petite chapelle, *het Ziel-Kapelleken*, contenant un journal et demi, à raison de quatre florins et demi la verge ; mais nous n'avons pas voulu de sa terre et nous avons préféré attendre.

Et maintenant, après avoir eu tant de bonté pour votre père et pour vous, vous nous déniez cette rente, et vous vous prévalez de la prescription.

Je crois que vous sentez assez combien vous êtes coupables, car soit que vous nous contestiez cette somme d'argent, soit que vous la voliez dans notre caisse, c'est un seul et même *vol*, une seule et même injustice. Pour le moment, je suis intentionné de laisser dormir le procès, et de prendre un bon avis avant que d'entamer l'affaire à Audenarde ; car *toutes ressources pour amener un bon résultat ne nous manquent pas encore*. Mais vu que cette somme est trop minime pour intenter un procès frayeux, je suis décidé à surseoir encore, et à attendre *de meilleurs temps*.

Cependant, je veux, pour votre bien être, vous adresser une exhortation de grande importance, et vous dire que j'espère bien que vous ne remplirez pas vos devoirs pascals dans de si mauvaises dispositions ; car, ne pouvant observer ainsi les commandements de Dieu et de la sainte église, puisque vous ne voulez pas réparer l'injustice, vous vous rendriez plus coupables.

De plus, le temps de mourir arrivera un jour. Les saints Sacraments des mourants *devront vous être refusés* et, par conséquent, *vous mourrez comme un animal irraisonnable*, parce que vous continuez à refuser obstinément de payer loyalement votre dette.

En temps et lieu je dénoncerai et j'expliquerai votre conduite et votre manière de procéder, à M. le Doyen de Moerbeke et à tous ses successeurs, et, s'il est nécessaire, ils en seront avertis par l'évêché. Veuillez néanmoins ne pas croire que j'en agisse de la sorte par désir de vengeance ; non, loin de là, car quatre ou cinq cents florins de plus ou de moins, ne peuvent rendre ma mère pauvre ni lui porter préjudice ; mais c'est pour votre propre bien, afin

scandaleuses controverses sur la question de l'*amour pur* et du *Quiétisme*.

Fénélon lui-même pensait donc que, parfois, en des cas donnés, l'homme dans le confesseur, prend le dessus

que vous reveniez à des sentiments meilleurs et puissiez vivre et mourir en chrétiens. C'est pourquoi, pesez tout avec attention et soyez heureux.

(Signé) J. B. VAN BELLE,
Chanoine, curé du Petit Béguinage.

Adresse : aux enfants de feu Arnoul De Mechelêr, agriculteurs, à Moerbeke.

Franc de port.

Ce qu'on vient de lire, pourrait se résumer à peu près en ces termes : Vous me redeviez une somme d'argent que vous prétendez n'être plus exigible ; or la prescription que vous invoquez ainsi, fait partie, il est vrai, des droits que vous tenez de la loi civile ; mais pour moi, prêtre, la loi civile n'est rien !... Je vous déclare donc que d'invoquer la prescription contre moi, c'est l'équivalent d'un vol, et comme je crains de lutter avec vous devant les tribunaux civils, je vous assigne devant notre tribunal à nous, c'est-à-dire devant le confessionnal, qui doit primer sur tous les autres, attendu que les intérêts spirituels sont bien au-dessus des intérêts passagers de la terre. Là, vous serez inmanquablement condamnés, car votre curé-doyen recevra des ordres à cet égard, de la part de l'évêque à qui je me vante de faire faire toutes les sottises qui me sont profitables, et par conséquent, il ne vous restera qu'à payer sur-le-champ ou à vous résigner à être montrés au doigt dans ce monde comme des mécréants, et à brûler éternellement dans l'autre comme des damnés !...

Peut-être me dira-t-on de rechef : c'est-là le fait d'un individu seulement ! — J'en conviens ; mais pour un seul fait de ce genre qu'il m'est donné, dans la profonde retraite où je vis, de pouvoir je ne dis pas *dénoncer*, mais *prouver pièces en mains*, combien d'autres sans doute passent inaperçus ! Est-on même bien sûr qu'il suffira d'avoir ici dévoilé pareil abus, pour empêcher qu'il ne se reproduise secrètement en d'autres lieux ? N'est-ce pas toujours ainsi, d'ailleurs, que s'essaie un système, avant de s'organiser et de s'étendre ? Ici, que voyons-nous ? Dès le premier pas, on ose se prévaloir ouvertement de l'approbation, que dis-je ? de la solidarité, du concours même d'un doyen et d'un évêque. On se targue hardiment d'avoir déjà l'avenir sous la main ; car ce n'est pas seulement du doyen actuellement en fonctions qu'on menace ses débiteurs, mais de tous ses successeurs en masse. Ainsi, les confesseurs passeront, mais non jamais le confessionnal, non jamais l'anathème ! C'est,

sur le prêtre ? Il pensait donc qu'il n'est alors ni vœu ni serment qui tiennent ?... Eh bien ! je le répète, mettez-vous d'accord avec lui ; car pour moi, je le suis. Et dès lors, remarquez bien, le débat n'est plus entre vous et moi, Monsieur, mais entre vous et l'un des plus grands talents comme des plus grandes vertus du siècle dernier. Me répondrez-vous que l'imputation de Fénélon n'est plus restée suffisamment prouvée, depuis que Bossuet a nié sous ser-

comme on voit, une proscription ecclésiastique en due forme et à perpétuité, *per omnia secula seculorum* ! Et pourquoi ? Les intérêts de la religion sont-ils en danger ? La foi périclité-t-elle ? Non ; il s'agit tout bonnement d'une somme de trois cent cinquante florins, payée ou à payer encore, dont on retrouvera, demain peut-être, la quittance égarée, et qu'au reste la loi civile déclare n'être plus due ! Mais remarquez au surplus, que ce prêtre qui préconise avec tant de laisser-aller et dans sa propre cause, un si odieux système de persécution contre ses débiteurs présumés, ce n'est pas un prêtre ignorant et vulgaire, mais c'est presque une autorité, c'est un dignitaire du diocèse, c'est un ancien professeur du collège de Grammont, devenu plus tard économiste du séminaire de Gand, et qui réside encore dans cette dernière ville où il est curé du Petit Béguinage et chanoine titulaire de St-Bavon. Aussi pareil personnage ne pouvait-il manquer de se faire adjuger d'emblée toutes les conclusions posées par lui dans son réquisitoire spirituel. En conséquence, aux Pâques dernières, la commune de Moerbeke a vu tous les membres de la famille De Mechelêr, maris, femmes et enfants, repoussés bruyamment du confessionnal, avec refus des sacrements. On dit même que les confesseurs chargés de l'exécution de la sentence, les ont prévenus que semblable fin de non recevoir leur demeurerait réservée partout, d'un bout à l'autre du diocèse ! Quant au procès civil, il se trouve toujours en suspens à Audenarde, et les De Mecheleër gardent, jusqu'à nouvel ordre, leurs trois cent cinquante florins, de même que M. le Doyen garde toujours son *absolve te*. Mais on ajoute que ce dernier attend, pour les Pâques prochaines, des instructions plus étendues et plus positives. Peut-être celles-ci transformeront-elles franchement le tribunal de la pénitence en succursale du tribunal de commerce... Dans cette combinaison qui serait au moins loyale en ce qu'on se trouverait averti, le refus d'absolution équivaudrait à la contrainte par corps, le billet de confession serait assimilé à la patente, et l'insolvabilité serait tenue pour un cas d'impénitence finale. Ne désespérons de rien.

(Note ajoutée la 3^e édition.)

ment d'avoir reçu la confession dont il s'agissait ? Alors le débat se replace entre les deux Prélats eux-mêmes ; mais alors, Monsieur, il se résume en un dilemme formidable qui doit être plus pénible encore à votre cœur et non moins hostile à vos idées : *ou bien Fénelon fut menteur et calomniateur, ou bien Bossuet fut traître et parjure !* Choisissez si vous l'osez ; ce n'est pas mon affaire ! Mais , dans tous les cas , c'est ici le lieu de s'écrier : *quantum mutatus ab illo !.....* Or , si les forts tombent *quelquefois* , comment les faibles ne tomberaient-ils pas souvent ? J'en connais , des faibles , et qui se targuent d'être forts , parce qu'ils oublient que l'Apôtre a dit : « Que ceux qui sont debout, prennent garde de tomber ! » Ceux-là , comme dit Paul-Louis Courier , « nous voient si petits des hautes régions où leur gloriole les emporte, qu'à peine ils nous distinguent, qu'à peine ils nous connaissent encore , qu'ils ne se souviennent presque plus des choses d'ici bas , ni d'avoir joué à la fossette devant notre porte !... Ceux-là , Monsieur , ne discutent pas , comme vous me faites l'honneur de faire avec moi , mais ils tonnent , ils fulminent , ils damnent ! Ils ne raisonnent pas , car , entre mille choses qui leur manquent , le raisonnement surtout est ce qui leur fait défaut. Ce sont de jeunes ignorants pleins d'une vanité tapageuse , et qui me font déplorer de voir ce qu'il y a de plus sacré sur la terre professé par ce qu'il y a de plus ignare et de plus vil. Ils me rappellent ce que disait Champfort , « que les petits esprits ressemblent aux bouteilles à goulot étroit , lesquelles , lorsqu'on les vide , font d'autant plus de bruit qu'elles contiennent moins de liqueur. » — Eh bien , Monsieur , que , devant un pareil confesseur , une vierge pure vienne s'agenouiller , pour se montrer à lui dans toute la nudité de ses sentimens et de ses rêves ; qu'arrive-t-il d'elle ? Car vous devez savoir mieux que moi qu'il n'est femme au monde qui , dans sa confession et sa prière , ne

doive, comme dit Guichard, *se réclamer un tantet de la Madelaine*? Et que se passe-t-il alors au cœur de ce confesseur? Vous n'accordez pas qu'en ce moment climatérique, son cerveau s'allume et sa tête menace d'éclater? Serait-ce parce que cette tête est si creuse et si vide? Vous n'accordez pas qu'au sortir delà, si pleine de palpitantes confidences, son oreille involontairement déborde au dehors? Serait-ce parce que cette oreille est si grande?

Je m'arrête; — et qu'il me soit permis, pour faire ma paix avec vous, de finir par une comparaison, puisque vos deux lettres m'ont prouvé que vous affectionnez singulièrement cette figure. Et, avant tout, je veux me rétracter : — non, Monsieur, le confessionnal n'est pas, comme je l'avais dit, le Tonneau des Danaïdes; car d'abord, ce tonneau-là ne débordait jamais; ensuite le confessionnal est beaucoup plus moderne (je crois l'avoir prouvé); et enfin, si la confession est une pénitence, comme l'était dans la Mythologie, le supplice infligé aux cinquante filles de Danaüs, le confessionnal est, je dois l'avouer, une idée bien moins gracieuse et bien moins poétique! Le confessionnal est un crible, mais un crible défectueux où le bon grain, en tombant, devient à l'instant même ivraie. Le confessionnal est un filtre, mais un filtre impur, un filtre pétri lui-même d'écume et de boue, tellement que ce qui y passe, au lieu de s'épurer, s'y souille. Le confessionnal que je nommais plus haut un meuble, est moins ou plus : c'est un instrument!

Vieux confesseur, vous n'en sauriez convenir; convaincu autant que je le suis, je vous devais ma pensée entière.

Et pourtant, si j'avais l'idée qu'à vos yeux tout le bien que vous attendez de la mission prêchée à Grammont, dût ressortir exclusivement des nombreuses confessions que vous y avez provoquées, j'eusse trouvé peu généreux de ma part que de vous dire tant de mal du confession-

nal. Je respecte votre zèle et j'en suis touché. — Mais vos prédications, Monsieur, resteront, je l'espère, pour arrêter la moralité qui s'en va, pour raviver la charité qui s'éteint, pour resserrer le lien de la famille, pour ramener la paix et l'union, pour mettre enfin un peu de vertu chrétienne *ou autre*, peu m'importe, à la place de tant d'indifférence et de tant d'hypocrisie. Ne vous trompez pas sur mes sentiments : je tiens les hypocrites et les indifférents pour des anarchistes en morale!

Hélas! Monsieur, pourquoi cette mission, qui aura ajouté des cheveux blancs à vos cheveux blancs, des rides aux rides de votre front, pourquoi doit-elle avoir des résultats si éphémères? Vous vous applaudissez trop bénévolement d'avoir vu l'église insuffisante pour contenir votre auditoire. Vous vous faites une trop douce illusion sur les larmes que vous y avez fait couler. Dans la pure allégresse de votre âme, vous me criez : « nous sommes » pleinement consolés; voyez ces flots de fidèles qui passent sous vos fenêtres pour venir à nous; — et vous » vous condamnez à votre isolement, et vous seul, vous » voulez avoir le secret du vrai et l'emporter sur la conviction de tant d'habitants respectables et instruits? » Impossible que vos affaires restent sur ce pied!... » Non, vous répondrai-je, Monsieur; non, je ne veux pas avoir seul le secret du vrai; non, je ne veux pas l'emporter sur la conviction des autres; et la preuve, c'est que je ne fais aucun prosélytisme; la preuve, c'est cet isolement que vous-même constatez; mais je pense sur ce point comme saint Augustin, qui dit : *loin de nous attribuer la découverte de la vérité, comme un privilège* (ainsi que vous faites), *ne cessons jamais de la chercher avec ardeur et persévérance* (ainsi que je fais); *car il n'y aura d'espoir de voir un jour la vérité triompher ici bas* (comme je l'espère patiemment), *que lorsque tous les hommes étant unis par un même amour pour elle, aucun*

d'eux ne prétendra plus en avoir le monopole (comme vous le prétendez). — (Saint AUGUSTIN, contre l'écrit des Manichéens, T. 8, chap. 3.) — Qui de nous deux aurait raison devant saint Augustin ?

Mais cet afflux si considérable de monde à vos sermons, que doit-il donc prouver de si concluant à mes yeux, pour me faire déposer à l'instant des convictions qui me sont chères, et des répugnances qui, pour moi, sont d'instinct ? D'abord, vous avez inévitablement raison devant cet auditoire, parce que vous y parlez seul ! — Mais de cent auditeurs, un seul comprend-il vos harangues ? — Ils pleurent, répondez-vous ! — Eh, parbleu ! je le crois bien : « rien ne persuade tant les gens qui ont *un peu* de sens, disait le cardinal de Retz, que ce qu'ils n'entendent pas. » Vous croyez donc sérieusement avoir converti une bonne fois toutes les masses dont vous avez triomphalement énuméré les phalanges ? Moi je prétends que le vice a déjà repris son niveau. Car, vous aurez beau faire, Monsieur, les psychologues l'ont démontré : il y a, dans l'homme, — Dieu l'a voulu ainsi, — plus de mal que de bien ; donc, plus il y a d'hommes, plus la somme du mal l'emporte sur celle du bien ; ou, autrement dit, (pour en revenir à votre Mission) plus il y a eu d'auditeurs, plus il a dû y avoir d'imbéciles !

En résumé, faut-il vous dire franchement ce qu'est, à mes yeux, cette Mission ? C'est une trêve, rien qu'une trêve, signée entre l'indifférence, le vice ou l'hypocrisie des masses que vous avez électrisées, et le zèle inculte, peu éclairé, tracassier souvent de nos sermonneurs ordinaires ; trêve conclue sous les auspices de deux tyrans fort bas : la peur et l'intérêt ; plaidée avec talent par l'orgueil de l'esprit qui se complaît dans une brillante loquacité, et acceptée d'emblée par la faiblesse intellectuelle du peuple qui se paie facilement de mots !....

Je vous aurais répondu depuis longtemps, Monsieur,

si je n'avais su que, depuis votre départ de Grammont, vous étiez en train de prêcher la Mission sur d'autres points de la province. Le bruit a même couru ici que vous aviez été tué, soit à saint Nicolas, soit à Menin, par un furieux que vous cherchiez à soumettre au doux régime du *Compelle intrare*, et qui vous aurait tiré un coup de pistolet, à son âme défendante. Grâce à Dieu, nous nous sommes trouvés rassurés, quelques jours plus tard, sur cette fâcheuse nouvelle, et nous avons appris sans étonnement qu'elle était une invention innocente de la part de quelques uns des imbéciles dont je vous parlais plus haut, qui, par reconnaissance, auront cru vous redevoir les honneurs d'un martyr apocriphe.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur,

R... S.....

LETTRE III.

LE SUPÉRIEUR DE LA MISSION DES PÈRES JÉSUITES A GRAMMONT,
A MONSIEUR R... S.....;

MONSIEUR,

Votre longue lettre du 25 Décembre dernier, m'a fait bien du plaisir, et je vous en remercie cordialement.

Je n'éprouverais pas un moindre plaisir à vous répondre avec la même prolixité, mais deux raisons m'engagent à ne point le faire. La première, parce que les missions qui se suivent presque sans interruption, et mes autres nombreuses occupations, ne m'en laissent pas le temps. La seconde parce que d'interminables discussions ne changeront ni vos convictions ni votre cœur. Ce serait une guerre de plume, et rien de plus. La foi est un don de Dieu : vous l'avez reçue avec le baptême, et j'aime à croire qu'au fond de l'âme vous l'avez encore, quoiqu'elle soit obnubilée. Voulez-vous qu'elle revienne dans tout son éclat ? Priez sincèrement le Seigneur, ne l'offensez

pas volontairement, continuez de faire l'aumône au pauvre, et je vous réponds du succès. Il ne sera pas inutile de lire des ouvrages sagement écrits. C'est par ces moyens que le comte de Stolberg, le duc d'Anhalt-Coeten, M. de Haller, le grand poète Werner, le savant Schlegel, et d'autres se sont convertis, et que de grands personnages se convertissent en Angleterre et ailleurs, comme nous le voyons si souvent.

Si alors vous désirez un ou plusieurs entretiens de vive voix avec moi, j'y consens dans toute la sincérité de mon âme, et jamais une expression ne m'échappera qui puisse vous déplaire.

Je suis, avec bien du respect,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

(Signé) J. VAN DE K.....

Soc. Jes.

Rebecq (en mission) 26 janv. 1844.

RÉPONSE.

Grammont, 10 Février 1844.

A MONSIEUR J. VAN DE K....., SUPÉRIEUR DE LA MISSION
DES PÈRES JÉSUITES ;

Quel était, d'après vous-même, Monsieur, le but de votre première lettre, sinon de me convier à suivre, en enfant docile, vos brillantes prédications? Quel autre effet attendiez-vous pour moi de vos sermons les plus pathétiques, sinon de m'allécher *doucettement*, comme eût dit Rabelais, vers votre confessionnal? Car c'est bien là, d'après vous, la traverse à suivre pour rejoindre le grand chemin du ciel, et c'est aussi ce qu'entendait exprimer le grand Frédéric quand il disait malicieusement : *le confessionnal est le pont-aux-ânes de toute conversion*.

Donc, pour répondre à votre appel, j'eus l'honneur de vous déclarer franchement ma pensée sur la Confession que je proclamai, comme je la proclame encore, une invention humaine pleine d'indécence et d'immoralité.

C'est alors, que, par votre deuxième lettre, vous eûtes la charité de m'avertir fort à propos *que je ne possédais pas pleinement l'histoire sur ce point*. Et vous disiez si vrai, Monsieur, qu'en effet je ne connaissais pas alors le

quart de toutes les belles choses que j'appris depuis, sur la Confession.

Rappelez-vous, au surplus, de quelle manière sérieuse vous aviez cru devoir stimuler mon zèle dans l'examen de cette question ! « Vous avez *la bonté* de me dire, écriviez-vous, que la confession est une institution humaine. » Or, si c'était une *bonté* de vous le dire, ce devait être une chose excellente de vous le démontrer ?... Et puis, voyez quel formidable enjeu vous aviez cru devoir engager dans la partie : « si cela était, ajoutiez-vous (si elle était une invention humaine), je stigmatiserais la Confession bien plus énergiquement que vous, et je trouverais même que la loi devrait punir exemplairement *les infâmes* qui abusent d'une manière si indigne de la confiance de leurs *semblables* !... »

Ici, Monsieur, vous alliez plus loin que moi, puisque le mot *semblables* indique que vous traiteriez également *d'infâmes* et les confesseurs et les confessés ; — ce qui serait précisément moitié de trop.

Je courus bien vite à ma bibliothèque, et, jetant impitoyablement au feu tous mes *auteurs modernes*, qui, disiez-vous, *appuient mon opinion et sont, depuis longtemps, réfutés à satiété*, je pris à partie les plus érudits de vos Pères de l'Église, les plus saints de vos historiens, et je demandai consciencieusement à tous et à chacun : vers quelle époque, où, comment et par qui s'était trouvée inventée cette chose lugubrement drolatique appelée la Confession ?

Ce qu'ils me répondirent, vous le savez. — De vos bouquins si poudreux, mais si respectables, je tirai quelque vingt extraits fort exacts, que j'eus l'honneur de vous soumettre, et que j'avais, dès-lors, d'autant plus besoin de vous voir récuser ou combattre, que déjà je me reprochais d'avoir été bien prompt à brûler, sur votre dire, ceux de mes *auteurs modernes qui appuient mon opi-*

nion, et que vous aviez condamnés comme *réfutés depuis longtemps à satiété*.

En ne tenant compte que de vos quarante années d'études, de votre quart de siècle de ministère, et des 6,000 sermons dont vous m'aviez gracieusement offert la statistique, ce me semblait pour vous un simple tour de main que d'expédier à mon adresse une bonne et solide glose, démontrant comme quoi j'avais mal lu, mal interprété, ou détestablement violenté les saintes et canoniques autorités dont j'avais fait arme contre vous, par surcroît de bonté seulement.

Eh bien ! Non. — Après un mois et un jour de réflexion, vous me répondez... que vous ne me répondrez point ! Votre fondateur, Ignace de Loyola, dans son fameux ouvrage *Exercitia Spiritualia* qui fonda la force et l'autorité de votre Ordre, ne demandait que trente jours, *triginta dies*, pour réduire une âme ; et vous en prenez trente-un pour me déclarer que vous ne pouvez rien !... Qu'est-ce à dire, Monsieur, et me serais-je trompé sur l'étendue de votre zèle, comme je m'étais laissé tromper sur la véracité de mes auteurs favoris ? Ou bien, auriez-vous la secrète ambition de vous rendre applicables ces paroles de Pascal : « les plus habiles d'entre les Jésuites sont ceux » qui intriguent beaucoup, parlent peu, et *n'écrivent point ? »* (Les Provinciales, par L. DE MONTALTE, lett. 3, pag. 33.) Cependant, dans une lettre précédente, vous me disiez : « si peut-être vous éprouviez quelques doutes » sur les dogmes de notre sainte religion, une étude approfondie nous met à même de vous aider. » Et puis, mes doutes posés, expliqués, développés, vous ne m'aidez point !...

Du reste, beaucoup plus généreux en politesses gratuites qu'en raisons démonstratives, vous me dites agréablement : « *votre longue lettre du 25 décembre dernier, m'a fait bien du plaisir, et je vous en remercie cordiale-*

ment ; » en quoi, de rechef, vous allez trop loin, à mon avis ; car vous ne me redeviez qu'un simple débat contradictoire et vous m'accordez presque un assentiment tacite, rehaussé de cordiale reconnaissance ! Que si je suis à côté de la vérité, Monsieur, comment en cela puis-je vous faire *plaisir* ? Que si ma lettre vous paraît *longue*, il ne fallait point tant m'en remercier ! Que si vos auteurs sacrés sont, hélas ! bien plus longs encore, il ne fallait pas faire si bon marché des miens, puisqu'en dernière analyse les uns et les autres concluent aux mêmes fins, sur cet interminable chapitre de la confession, avec cette différence, pourtant, que les miens sont (ou, pour mieux dire, *étaient*, hélas !) proportionnellement plus intelligibles et infiniment moins ennuyeux ! — Ou je suis dans la vérité, ou je suis dans l'erreur. Dans le premier cas, je n'avais que faire de votre reconnaissance, et dans le second il me fallait autre chose que vos remerciements. Et dans les deux cas, mon révérend père, je n'aurais pas cru que la bénignité adulative de votre style, pût jamais aller si loin !

Mais lorsque vous veniez à moi disant ces paroles : *essayons nos armes pour la première fois !* ne devais-je donc pas me tenir pour formellement provoqué ? Et sans le parti que je pris, de vous répondre avec les Pères même de l'Eglise, ne me déclariez-vous pas dupe irrévocablement des *auteurs modernes qui appuient mon opinion et qui sont réfutés depuis longtemps à satiété* ?

Dans cette même épître qui se pourrait plus justement appeler un cartel, il y avait un certain : *nous le trouverons !* qui répandait sur l'œuvre entière je ne sais quel héroïque parfum de défi, de lutte, de champ clos, de lances rompues, qui me fit craindre un instant d'avoir maille à partir avec tous les preux de l'église militante. Je ne me ressouvenais pas d'avoir entendu chose plus belliqueuse, si ce n'est de la part des héros d'Homère, ou dans mes excursions sur les bords de la Garonne. Si tout

autre que vous, Monsieur, se fût permis de telles rodomontades, je l'eusse traité d'étourdi ; mais la couleur de votre robe et même celle de vos cheveux, ne me laissent point l'usage d'un tel mot.

Aussi, pour expliquer, en présence du caractère agressif de vos deux premières lettres, la singulière défection dont témoigne la troisième, ne me reste-t-il qu'un moyen : c'est de recourir, comme toujours, à vos propres auteurs ; et je ne suis pas éloigné de croire que c'est pure malice de votre part que de me les rendre ainsi forcément familiers.

Je prends donc, par exemple, votre célèbre père Sanchez, et j'y lis, entre autres choses fort séduisantes : *Il est permis d'employer des termes figurés ou ambigus pour les faire entendre dans un autre sens qu'on ne les entend soi-même.* (THOM. SANCHEZ, *Op. Mor.*, p. 2, l. 3, c. 6, n° 13.)

D'où je conclus que lorsque vous disiez figurément : *vous montrez tout le terrain où il faut combattre*, votre pensée secrète était : *vous montrez tout le terrain où il ne faut point combattre.*

Lorsque vous ajoutiez chevaleresquement : *essayons nos armes pour la première fois*, je tiens que vous l'entendiez ainsi : *n'essayons pas du tout nos armes.*

Enfin, quand vous m'adjuriez d'*écouter le pour et le contre, de bien balancer le tout, et de prononcer alors*, votre idée était sans doute de m'exposer *le pour*, de m'interdire *le contre*, et de ne pas me laisser *balancer* du tout..... à *prononcer* en votre faveur.

Mais ce *pour*, Monsieur, qui me restait à entendre, ce *pour* en faveur duquel je venais de sacrifier d'avance, dans un imprudent auto-da-fé, les plus purs et les meilleurs de mes livres chéris, vous me le redeviez sans conteste, vous me l'aviez virtuellement promis ?

Hélas ! au chapitre des promesses, voyez encore ce que

m'apprend la *Théologie Morale* de votre très-illustre père Escobar : *les promesses, dit-il, n'obligent point quand on n'a pas intention de s'obliger en les faisant.* (ANT. ESCOBAR, à societ. Jes. tr. 3, ex. 3, n° 48).

Ainsi, me voilà bien empêché, Monsieur, et j'y perds mes plus beaux livres, sans compter que, selon vous, j'y perds encore mon âme !

Ce serait, dites-vous, une guerre de plume et rien de plus !... Mais je voudrais bien savoir quelle autre sorte de guerre vous comptiez entreprendre contre moi, ou quelle autre arme que la plume vous me gardiez dans votre manche ? Un mot de plus, Monsieur, et vous me remettiez en mémoire ces rigueurs salutaires dont on a dit que Paul-Louis Courier avait subi la règle, et Voltaire l'exception.

*Mes nombreuses occupations ne m'en laissent pas le temps !.... Mais cette malheureuse commune de Rebecq où vous venez de planter vos tentes, est donc une double Sodome, une triple Gomorrhe, où, des seize cents âmes que lui attribue le *Dictionnaire Géographique*, pas une ne saurait se sauver, à moins d'être repêtrée par vos mains ? A Grammont, Monsieur, où l'on en compte plus de sept mille, vous sûtes bien trouver deux fois le temps de me harceler par écrit, et trois fois celui de me dépêcher des envoyés, de plus d'un sexe et de plus d'une robe !.... Que dis-je ? Vos lettres jusqu'ici dénotaient tant de loisir, que, sans que j'eusse témoigné la moindre curiosité sur ce point, vous vouliez me faire la statistique de vos excursions depuis vingt-cinq ans, dans tous les coins et recoins du royaume ; pour un mot de ma part, vous m'eussiez gratifié des 6,000 sermons débités par vous dans ces innombrables promenades ; vous ne parliez de rien moins que de revenir pour moi seul à Grammont, tant était grande alors la mesure de votre zèle et de votre loisir !.... Et quand, de votre aveu même, il semble ne plus tenir*

qu'à très-peu de chose que je ne me donne à vous ; quand selon vous, *un seul entretien suffirait* ; quand vous me certifiez que j'ai *conservé ma foi* qui n'est que légèrement *obnubilée* ; quand vous me trouvez le *cœur* tellement *religieux* que vous ne me demandez plus qu'à pouvoir souffler dessus pour qu'il *étincelle comme le diamant*, auquel vous l'assimilez avec une richesse d'expression et une courtoisie de formes qui me semblent infiniment remarquables dans la bouche d'un apôtre,..... alors, Monsieur, vous ne sauriez trouver le temps de me répondre vingt lignes au sujet de cette malencontreuse affaire de la Confession, qui seule arrête une si magnifique combinaison?... Lorsqu'il ne s'agissait que de condamner d'un trait de plume ma pauvre petite opinion, et ceux des auteurs modernes à qui vous me reprochiez de l'avoir empruntée, vous trouviez de longues phrases et du temps à foison ; mais lorsqu'il faut mettre la preuve à côté de vos assertions, et réfuter, non plus mes auteurs, mais les vôtres, alors, Monsieur, vous ne sauriez trouver une minute?... Quelle fatalité ! Et que j'aurais bien fait d'accepter au moins vos Impressions de voyage, pour me dédommager un peu de mes pauvres livres brûlés ! Un tel échange, d'ailleurs, eut été naturel entre touristes comme vous et moi, mais je trouve, sauf meilleur avis, que de vous exécuter franchement, en justifiant contre moi, comme vous m'y sembliez tenu, cette confession secrète qui m'inspire tant de scrupules, ce grand levier de suggestion qui doit vous être si bien connu, puisque vous l'employez depuis tant d'années avec tant de succès, je trouve, dis-je, que ce devoir apostolique vous eut pris bien moins de temps à remplir, que l'inutile fantaisie de me faire la longue épopée de vos Missions ? A quoi m'aurait servi de savoir quand et dans quels lieux on a pu vous voir, depuis un quart de siècle, administrant par l'oreille le pain de la parole de Dieu à ces campagnards obtus que l'honorable

M. De Castiau nomme *des charrues croyant en Dieu* ? Ce qu'il me fallait, c'étaient des arguments *solidement raisonnés* (comme vous dites), pour me démontrer envers et contre tous, que la confession auriculaire est bien d'institution divine, et que les auteurs modernes qui prétendent le contraire, se trouvent réfutés à satiété depuis longtemps. Et pour ce faire, vous n'avez le temps ?... Pitoyable défaite, dont je veux, au reste, laisser à chacun le droit de juger à sa manière !

Pour moi, Monsieur, il est clair que ce n'est-là qu'un faux-fuyant de votre part, il est clair que vous ne vous êtes tû que parce que vous n'aviez rien de prépondérant à dire ; il est clair que *la guerre* (comme vous l'appellez) ne vous tenait si fort à cœur, que parce que vous comptiez la faire sur mes terres, voire même à mes dépens.

Or, Monsieur, d'après les lois de la guerre, et puisque vous battez en retraite, les dépouilles m'appartiennent.

Je m'en empare donc, et, pour pouvoir les partager à tous mes amis, je les imprime !

Car, il est, parmi les élus de mon cœur, quelques âmes candides qui, se ressouvenant encore de votre éloquence aux formes épileptiques, de votre fougue si conquérante, de vos belliqueux défis à ceux que vous nommiez ironiquement *philosophes*, ainsi que de votre incomparable habileté à étouffer des replis d'une larmoyante dialectique ceux que leur indifférence seule tenait à distance, ne voudront pas croire, s'ils n'en ont la preuve sous les yeux, qu'un aussi rude joueur que vous, Monsieur, ait pu me laisser en chemin.

Moi-même, n'avais-je pas auguré pour moi des choses bien prodigieuses de ce zèle inouï qu'une porte fermée ne pouvait arrêter, de ce talent qu'on me prônait et que je prônai, de cette conviction qui devait être bien grande, en effet, si seule elle vous poussait à des si incroyables

prouesses? Mon opinion sur ce point ayant été connue, mon désappointement aussi doit l'être.

Certes, c'est-là répondre bien mal, j'en conviens d'avance, à l'inqualifiable présentation que vous me fîtes en ces termes : « *je suis prêt à traiter avec vous clandestinement !* — Mais où donc prenez-vous de telles idées ? Et à quoi pensiez-vous, Monsieur, en confiant au papier des suggestions de si mauvais goût, des propositions si honteuses ? — Et je ne protesterais pas hautement par la publicité, contre cette sourde et ignoble tentative, alors que la fatigante obsession des gens de votre robe devient telle aujourd'hui qu'il ne faut rien de moins pour les forcer à lâcher prise ? — *Traiter !* Quel est ce mot ?... La religion aurait-elle déjà ses marchés secrets, comme la politique, comme la diplomatie, comme la police, comme toutes les corruptions ? Les conversions se font-elles comme on dit que se font aujourd'hui les miracles ? Et quelle prime de lucre et d'infamie accordez-vous à ces capitulations de conscience ? Voyons, Monsieur, marchandons ! Y gagne-t-on des croix, des honneurs, des pensions, un portefeuille de ministre peut-être ? Est-ce ainsi que vous prétendiez *arranger à ma grande satisfaction* ce que vous appeliez très-commercialement *mon affaire* ? Est-ce ainsi que se manufacturent à huis clos ces fanatismes artificiels qui se présentent ensuite, le front haut, pour exploiter les convictions sincères ? Et sans doute que toute apostasie obtenue par de tels coups de main, on la représente le lendemain comme un miracle de la grâce, comme un privilège venu d'en haut, comme un pur rayon tombé du ciel pour se transformer en une auréole d'élu ?... Ah ! Monsieur ; *traiter clandestinement !*... Et pourquoi ?... Quel est, dites-moi, ce vertige qui se trompe à la fois et d'époque et d'individu ? Nous trouverions-nous rejetés hors de notre siècle ? Le libéralisme, dont on dit tant de mal, aurait-il ramené les jours pénibles de la Terreur ? Aurions-nous

rebroussé jusqu'au temps des hypogées et des catacombes?.... Mais encore ! A quel Dieu vouliez-vous me conduire, s'il nous faut, à vous ou à moi, l'ombre, le mystère, le déguisement ? Car vous ne m'interpellez pas de la sorte, j'espère, au nom de ce Dieu qui ne ruse pas, qui ne fraude jamais, qui condamne tout subterfuge, et qui ne nous déguise sa puissance parfois, que pour nous laisser plus de mérite à la comprendre et à l'adorer?.... Que si c'est-là, Monsieur, votre formule habituelle pour aborder le scepticisme et l'incrédulité, je vous déclare ici que vous calomniez, car les incrédules et les sceptiques ne sont ni si ambitieux, ni si sordides, ni si fourbes ! L'indifférence ou l'hypocrisie seules, peuvent atteindre un pareil degré d'avilissement ! — Que si c'est par exception, et à moi seul, que vous apportez de telles paroles, l'outrage alors est caractérisé, et je ne sais plus qu'en penser ou qu'en dire!..... Enfin, si c'est de la sorte que vous comptiez m'embrigader dans les nouveaux convertis, quand vous m'en citiez complaisamment une série très-illustre, mon dégoût, Monsieur, redouble encore de la honte que j'aurais de penser que peut-être vous rêvez, vous et les vôtres, d'appuyer bientôt sur un pareil terrain le dernier des quatre pieds de notre trône !....

Mais je commence à m'apercevoir qu'entre nous deux, les rôles sont intervertis ; car j'ai le courage de mon opinion dans un moment où celle-ci n'est rien moins qu'en faveur, et je l'ai plaidée hautement et franchement, contre vous qui n'avez rien fait pour défendre la vôtre, et qui vous étiez pourtant si fort avancé d'abord ; contre vous, Monsieur, qui n'avez pas osé ou voulu me suivre sur le terrain que vous aviez choisi vous-même ; contre vous qui,

Imitant de Conrad le silence prudent,

n'avez prouvé qu'une chose dans vos lettres : c'est que vous possédiez à fond cette politique ignacienne, cet art

à jamais appelé jésuitique, d'emmieiller vos moindres paroles, — de caresser à la fois l'intérêt et la vanité, — de constituer vos adversaires en tort, aux yeux des simples et des timides, par l'étalage d'une apparente douceur et d'une humilité affectée, — *d'emmailloter* (comme dit votre apologiste Cerutti), *d'enguirlander* (si je puis m'exprimer ainsi), sous une urbanité rieuse et une mansuétude de commande, toutes les volontés qui se débattent, toutes les convictions qui résistent, — de couvrir votre sépulcrale doctrine de mille attermolements aimables, de mille enjolivements lucratifs, d'une foule de petites dévotions bien modernes et bien tendres, avec lesquelles vous mettez en jeu ce puissant et éternel instrument de ruse dont parle saint Jérôme : « de pauvres petites femmes, toutes couvertes de péchés.... »

Et pourtant, au début de notre correspondance, vous m'écriviez d'un petit air vantard : *j'ai appris à jouer cartes sur table !....* Mais qui donc, dites-moi, s'en douterait aujourd'hui, à voir la manière agile dont vous esquiviez l'obligation de soutenir jusqu'au bout votre personnage, dans une polémique que vous aviez provoquée vous-même ? — Au reste, Monsieur, comment l'entendez-vous ? car j'ai pris tantôt la liberté de vous représenter, que votre très-savant père Sanchez nous enseigne lui-même à nous défier un peu du sens conventionnel de vos figures et de vos métaphores. Ainsi donc, de quelles cartes voulez-vous parler ? Et faut-il croire que ce n'était-là qu'une délicieuse allusion, de votre part, aux cartes ramassées dans nos ruisseaux, quelque temps après votre départ, et qui me traitaient d'*impie* et de *misérable* pour avoir refusé de passer sous les Fourches Caudines de votre Mission ?...

J'avouerai volontiers que vous étiez beaucoup plus explicite, Monsieur, quand vous ajoutiez ces paroles, empruntées à un tribun moderne : *je ne crains pas la publicité, je l'invoque ! Je ne mendie pas son indulgence, je ne*

veux que sa justice ! Malheureusement, comment accorder ce courageux appel à la publicité avec cette insinuation si méticuleuse *de traiter avec moi clandestinement ?* A ce compte-là, Monsieur, ce serait donc moi seul qui redouterais la lumière?... Or, c'est en quoi vous vous trompez, et je tiens à vous en convaincre par la publication de vos lettres et des miennes. S'il m'eut fallu votre assentiment pour cela, je l'aurais trouvé dans cette protestation si constitutionnelle de votre part, et je m'en serais prévalu comme d'une épigraphe excellente, car j'y trouve à la fois un dernier argument contre la confession secrète, et la meilleure justification désirable pour mon éditeur. Mais à quoi bon, n'est-il pas vrai ? Aujourd'hui que *notre bonne Belgique* (comme vous l'appellez avec une juste et naïve reconnaissance) a désappris à la longue à vous demander avec certain chansonnier :

Hommes noirs, d'où sortez-vous ?

aujourd'hui que vous vous targuez de *jouer cartes sur table*, et que, sans détours, vous nous parlez de *guerre*, *d'armes à essayer*, de *terrain où il faut combattre*,.... la lumière ne saurait plus vous effaroucher, n'est-ce pas ? Vous ne craignez plus la publicité, vous l'invoquez au contraire ; vous ne mendiez plus son indulgence, vous ne demandez que sa justice ! Bravo, Monsieur, trois fois bravo ! Car ainsi, vous vous replacez enfin dans le droit commun ; ainsi, vous semblez vouloir imiter saint Paul qui, saisi par les licteurs et près d'être battu de verges, s'écriait : *civis romanus sum* ! invoquant, non sa qualité de prêtre, mais seulement le droit commun résultant de sa qualité de citoyen romain ! Voilà des sentiments auxquels je me fais honneur d'applaudir ! Voilà comment vous montrez à votre tour le terrain où il faut combattre ! Sur ce terrain là, parbleu ! qu'est-ce qu'imprimer vos lettres,

sinon publier vos états de service dictés par vous-même, compléter les bulletins de votre dernière campagne dont vous vous montrez si satisfait, et faire enfin la seule chose qu'il me soit possible de faire, pour ajouter un nouveau chevron à tous ceux que vous portiez déjà ?

Vous m'en saurez donc gré, j'espère, et vous ne retarderez pas davantage la visite que vous m'offrez si gracieusement. Souvenez-vous que toujours une place vous attend à notre foyer, à notre table, voire même à ma bibliothèque où je garde quelques excellents livres que je crois bien n'avoir pas encore été réfutés. Nous reprendrons en sous-œuvre le chapitre de la Confession, que le temps seul vous empêcha jusqu'ici d'éclaircir. Il restera même, après cela, quelques autres bagatelles, qu'il vous sera non moins facile de justifier. Que si, par impossible, nous ne tombions pas d'accord immédiatement, ce ne serait pas un motif, selon moi, pour refuser, entre gens de bien, de partager le pain de l'amitié et de boire ensemble dans le verre de l'estime ?.... Mais de grâce, Monsieur, ne parlez plus si pres-tement de me convertir, car je devrais à ma franchise de vous répondre que j'ai déjà refusé mieux. A Rome, par exemple, j'ai eu l'honneur de fréquenter le célèbre abbé Lacordaire, le plus savant et le plus éloquent prêtre qu'il m'ait été donné de rencontrer jamais, le digne émule de Lamennais dans le grand œuvre des temps modernes, qui serait de réconcilier ces mots sublimes : *Dieu et la Liberté*. M. Lacordaire, qu'on cite à juste titre comme le premier orateur religieux de France, peut, sans trop présumer de son talent, viser à tous les miracles de l'éloquence ! J'ai éprouvé et admiré par moi-même, pendant plus de quatre mois, l'incommensurable puissance de sa parole, et j'ai gardé, je vous jure, le souvenir le plus recueilli, le plus fervent, le plus édifié, de son onction si touchante, de sa science si estimablement impartiale, de sa logique si irrésistiblement

entraînante. Mais je ne me rappelle aucunement qu'il ait débuté, comme vous, par me dire : *un seul entretien suffira !....*

En attendant que vous m'en accordiez davantage, j'ai l'honneur de vous réitérer l'assurance des sentiments distingués avec lesquels je suis,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur,

R... S.....

FIN.